

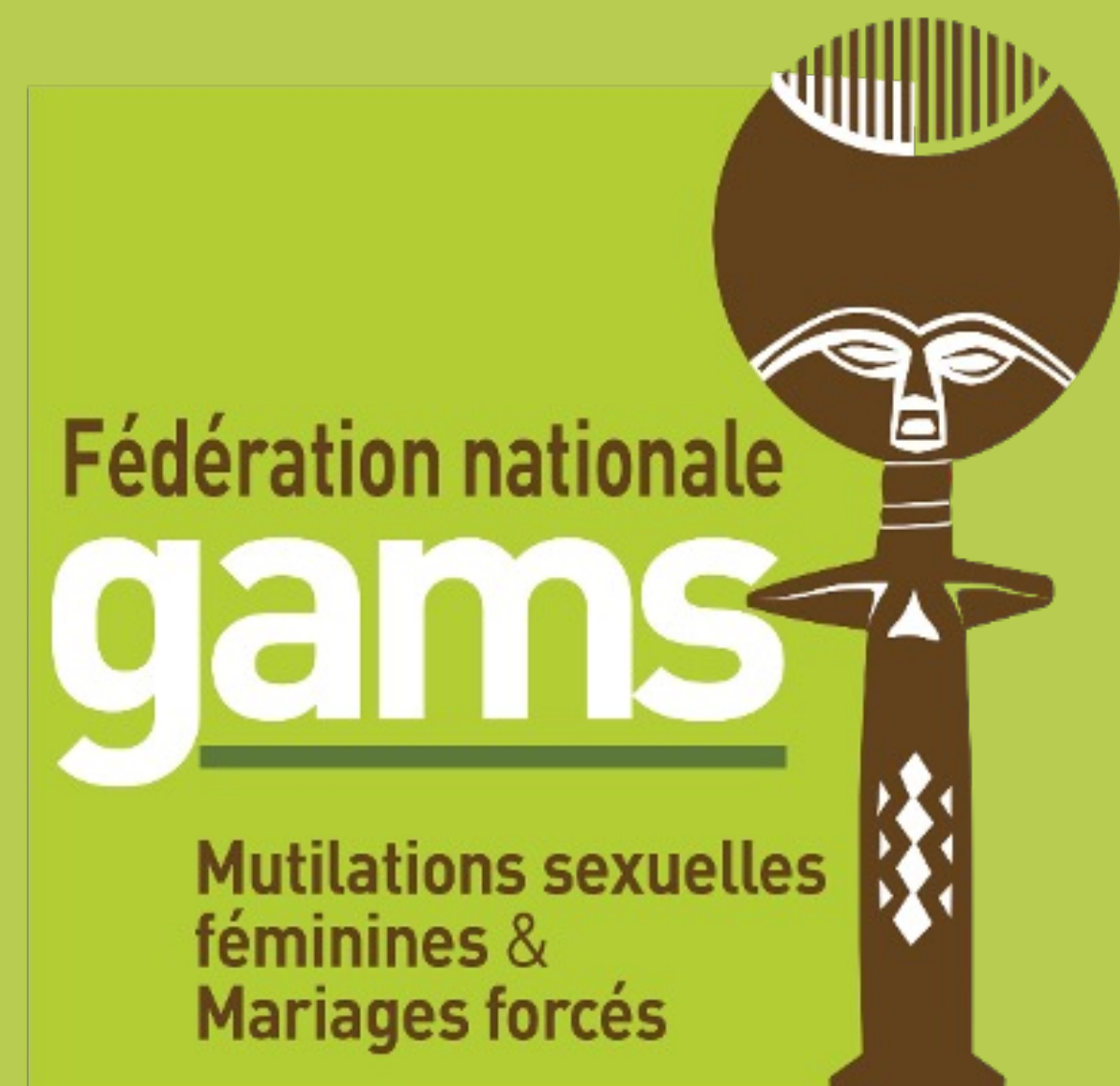
# LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES

- DANS LE MONDE -



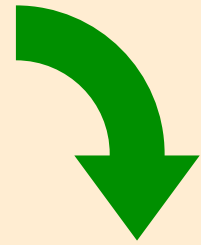
**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET  
LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



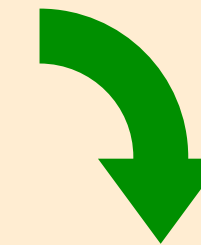
# PRÉSENTATION DU GAMS

## Qu'est ce que c'est ?



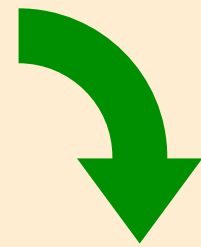
La **Fédération nationale GAMS** (*Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants*) est une association **créée en 1982** par des femmes africaines résidant en France et des femmes françaises.

## Où nous trouver ?



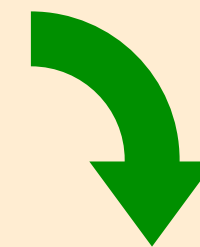
Le siège sociale est situé à **Paris** et il existe **8 délégations régionales**, la Fédération s'appuie aussi sur un réseau d'« association relais » en région

## Les Moyens d'action



1. **Actions de sensibilisation** en milieu scolaire et auprès des adultes
2. **Création et diffusion d'outils** adaptés pour la prévention de ces violences
3. **Actions de formations initiales et continues** des professionnels médicaux, sanitaires, éducatifs et sociaux, sur la thématique des violences spécifiques faites aux femmes.

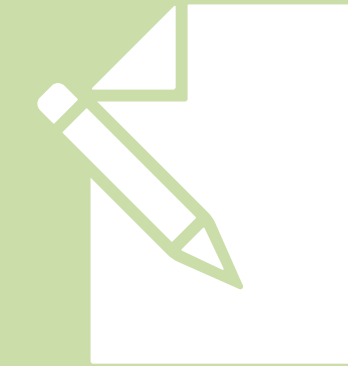
## Ses objectifs



Le GAMS a pour objectif :

- La **lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes**, aux **adolescentes et aux fillettes** : en contribuant à **l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes** telles que les **mutilations sexuelles féminines**, les **mariages forcés** et/ou précoces d'adolescentes, les tabous nutritionnels, les grossesses rapprochées, la répudiation, le lévirat/sororat, etc.
- La promotion de la santé maternelle et infantile **en direction des populations immigrées et issues des immigrations** : en rappelant les **pratiques positives** telles que le portage des enfants ; le massage des nourrissons, etc.

# NOUS CONTACTER



Siège social : 14 passage des Soupairs, 75020 PARIS

Grand Est : 06 32 22 79 99

Auvergne-Rhône-Alpes : 06 59 51 05 05

Bourgogne-Franche-Comté « SAFE » : 06 15 93 28 73

Ile-de-France : 06 70 83 31 73

Occitanie « Ta Vie en Main » : 06 79 78 22 44

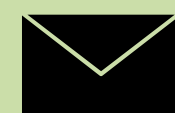
Hauts-de-France « RIFEN » : 06 87 71 67 64

Normandie : 06 30 36 42 42

PACA « Union des Femmes du Monde » : 06 73 43 96 33



Tel : 01 43 48 10 87



Mail : [contact@federationgams.org](mailto:contact@federationgams.org)



Où nous suivre



# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?

Les **mutilations sexuelles féminines (MSF)** sont une violation des droits fondamentaux des filles et des femmes ainsi qu'une atteinte à leur intégrité physique. Il s'agit de **pratiques traditionnelles néfastes**.

## C'est quoi ?

L'ablation partielle ou totale des organes sexuels externes de la femme

## C'est légal ?

Actuellement interdites dans la plupart des pays européens et condamnée par un grand nombre de gouvernements africains

## A quel âge ?

Les fillettes, de la naissance jusqu'à l'adolescence, si ce n'est à l'âge adulte.

## Qui est concerné ?

Pratiquée surtout dans certaines communautés d'Afrique sub-saharienne, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Amérique andine mais aussi au sein des communautés immigrées à travers le monde (quatre continents sur cinq).

## C'est grave ?

Dangereuse, source de douleurs et de maux indicibles, et parfois mortelle. Cette pratique viole les droits humains fondamentaux des fillettes, des jeunes filles et des femmes.

Les mutilations sexuelles féminines recouvrent toutes **les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales.** (OMS 2022)

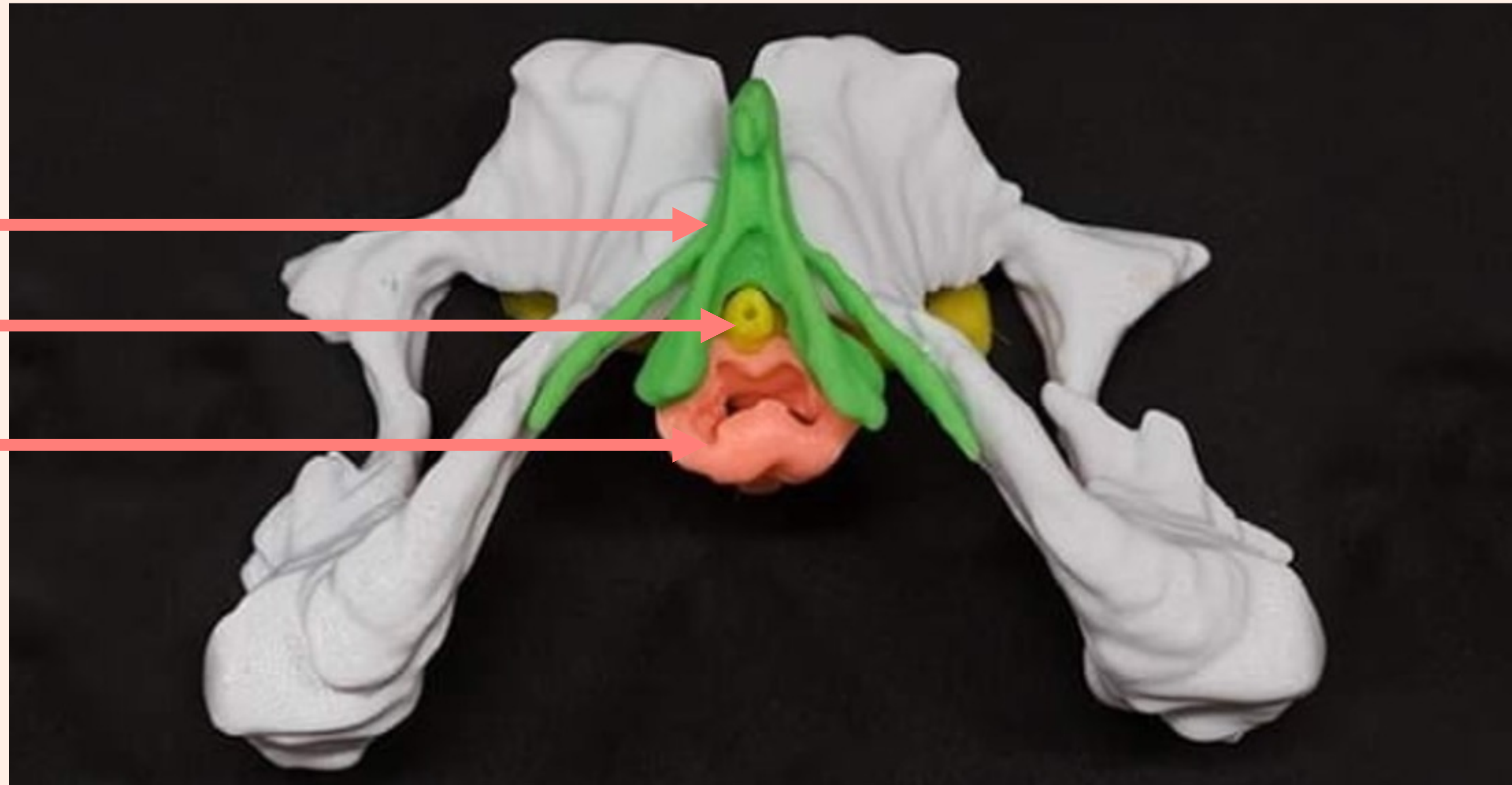
De nombreuses communautés à travers le monde ont abandonné ou sont en train d'abandonner ces pratiques : il faut en parler pour marquer le changement.

# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?

Clitoris

Urètre

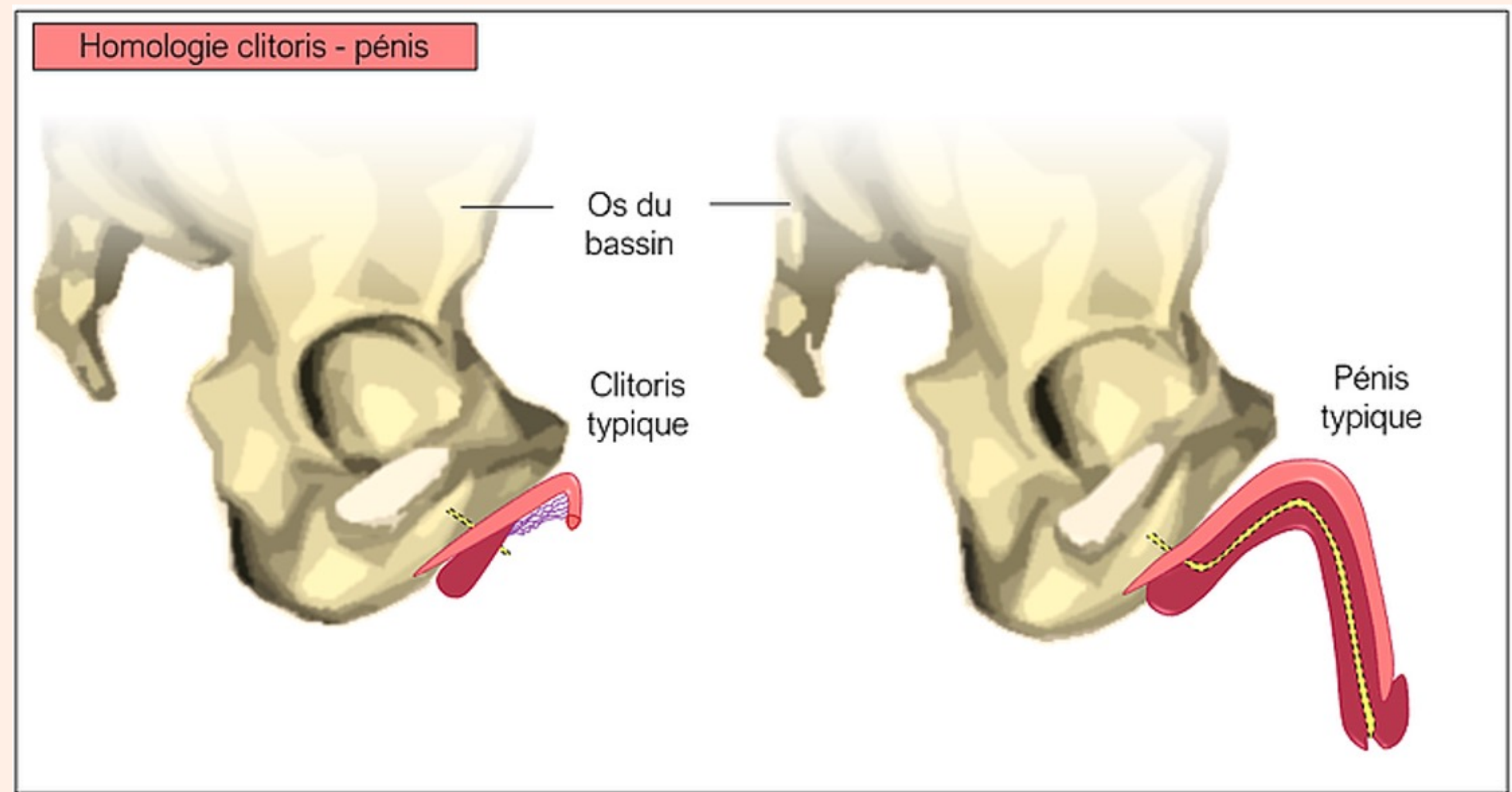
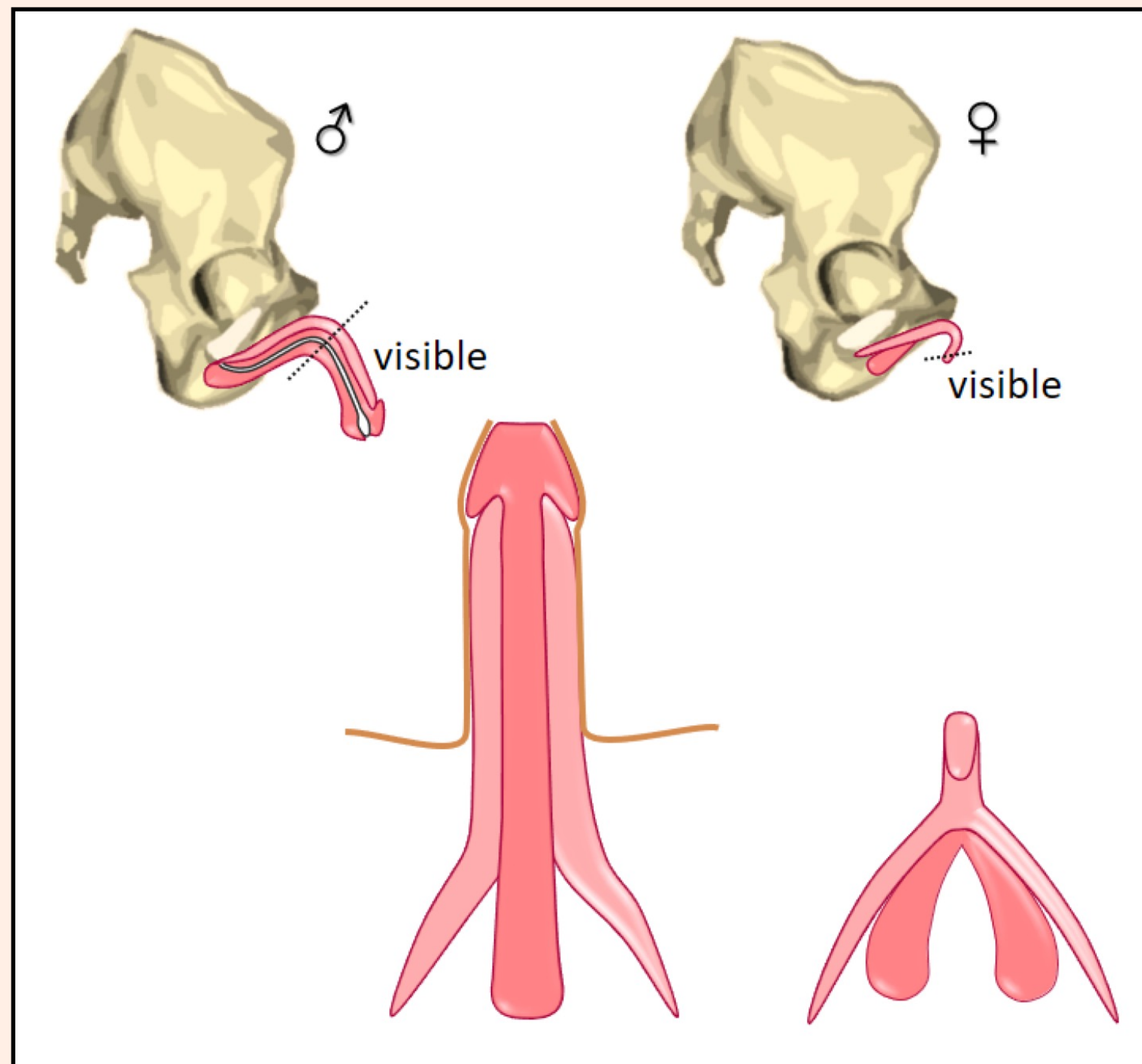
Vagin



Représentation de l'appareil sexuel féminin



# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?





# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?



Il n'existe pas de vulve  
« parfaite », Il existe autant  
de vulves que de visages  
différents !

The Great Wall of Vagina, Jamie Mc Cartney



# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?



Il existe aussi différentes  
taille des clitoris !



# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?

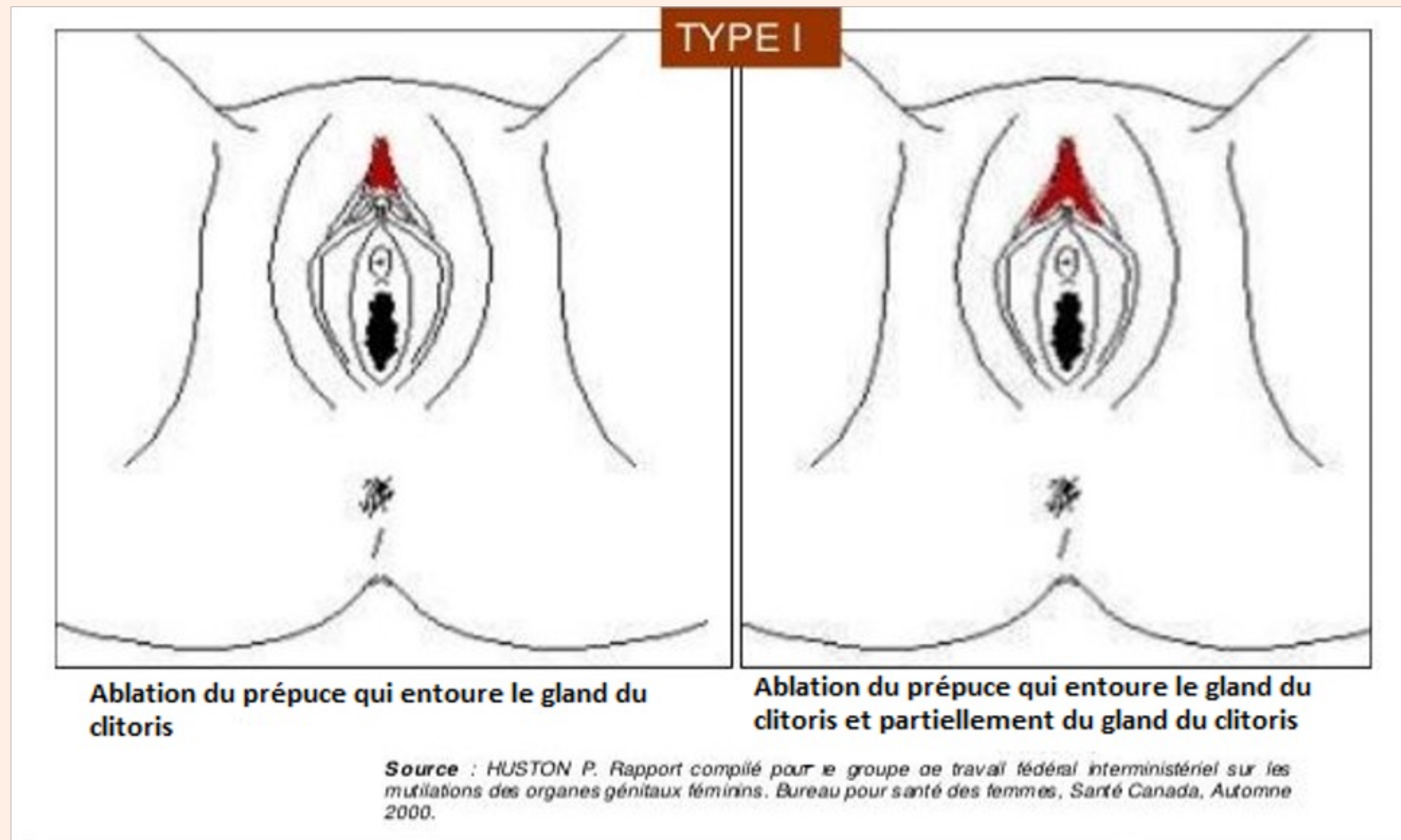
Il existe différentes types de **mutilations sexuelles féminines (MSF)**. Elles sont aux nombres de 4 :

- ➔ **Type 1 : L'EXCISION A « MINIMA »** : l'ablation du prépuce clitoridien sans celle du gland clitoris. Cette pratique se retrouve notamment en **Asie**.
- ➔ **Type 2 : L'EXCISION ou clitoridectomie** : **ablation partielle ou totale du clitoris avec ablation partielle ou totale des petites lèvres**. Elle se rencontre essentiellement dans les régions de **l'Afrique de l'Ouest**, plus particulièrement dans la **région du fleuve du Sénégal** (**Mali, Mauritanie, Sénégal**), en **Guinée-Conakry**, au **Burkina-Faso**, etc ... Mais aussi en **Egypte**. C'est environ **80% des mutilations**
- ➔ **Type 3 : L'INFIBULATION** : **ablation du clitoris des petites lèvres, et d'une partie des grandes lèvres qui seront ensuite rapprochées et « cousues » ensemble**. Le sexe des femmes est alors totalement fermé, à l'exception d'un minuscule orifice ménagé pour permettre le passage de l'urine et du sang menstruel. L'infibulation est essentiellement pratiquée dans les régions **d'Afrique de l'Est**, plus particulièrement dans celle de **la « Corne de l'Afrique »** (**Somalie, Soudan, Djibouti, Ethiopie, Kenya**, etc ... Mais aussi **l'Egypte**).
- ➔ Autres procédés de mutilations sexuelles féminines considérés comme des pratiques traditionnelles néfastes



# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?

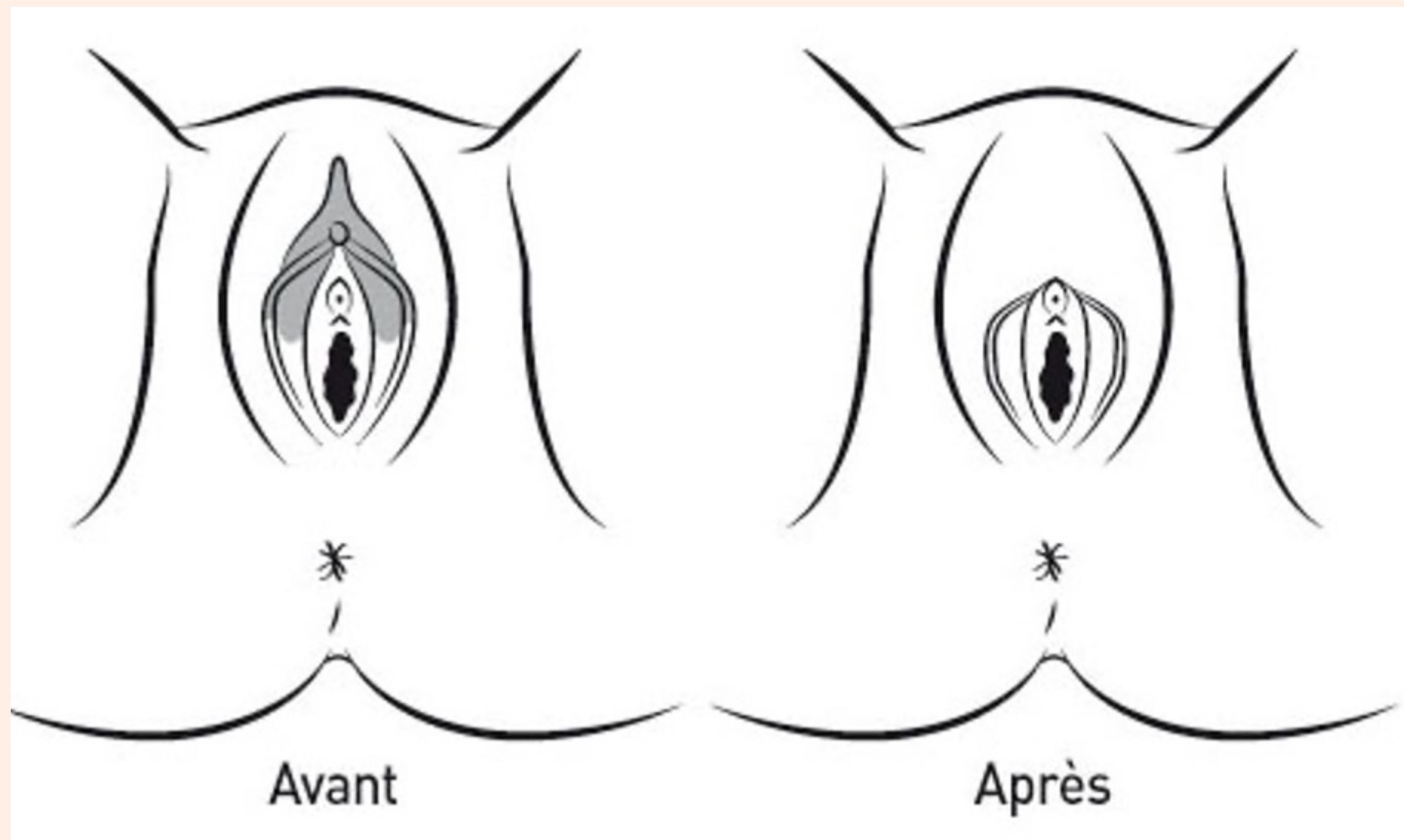
## Type 1 : L'EXCISION A « MINIMA »





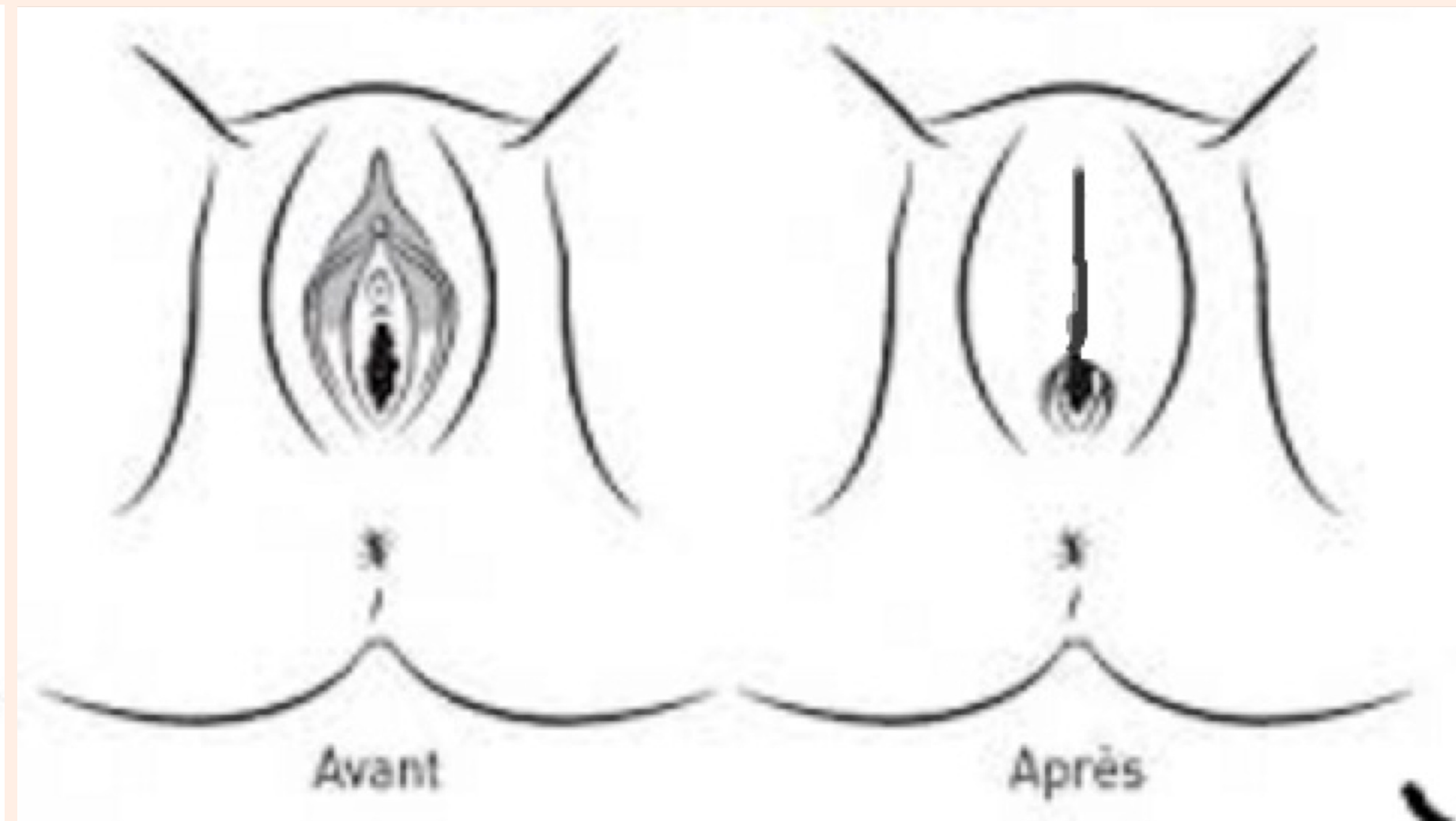
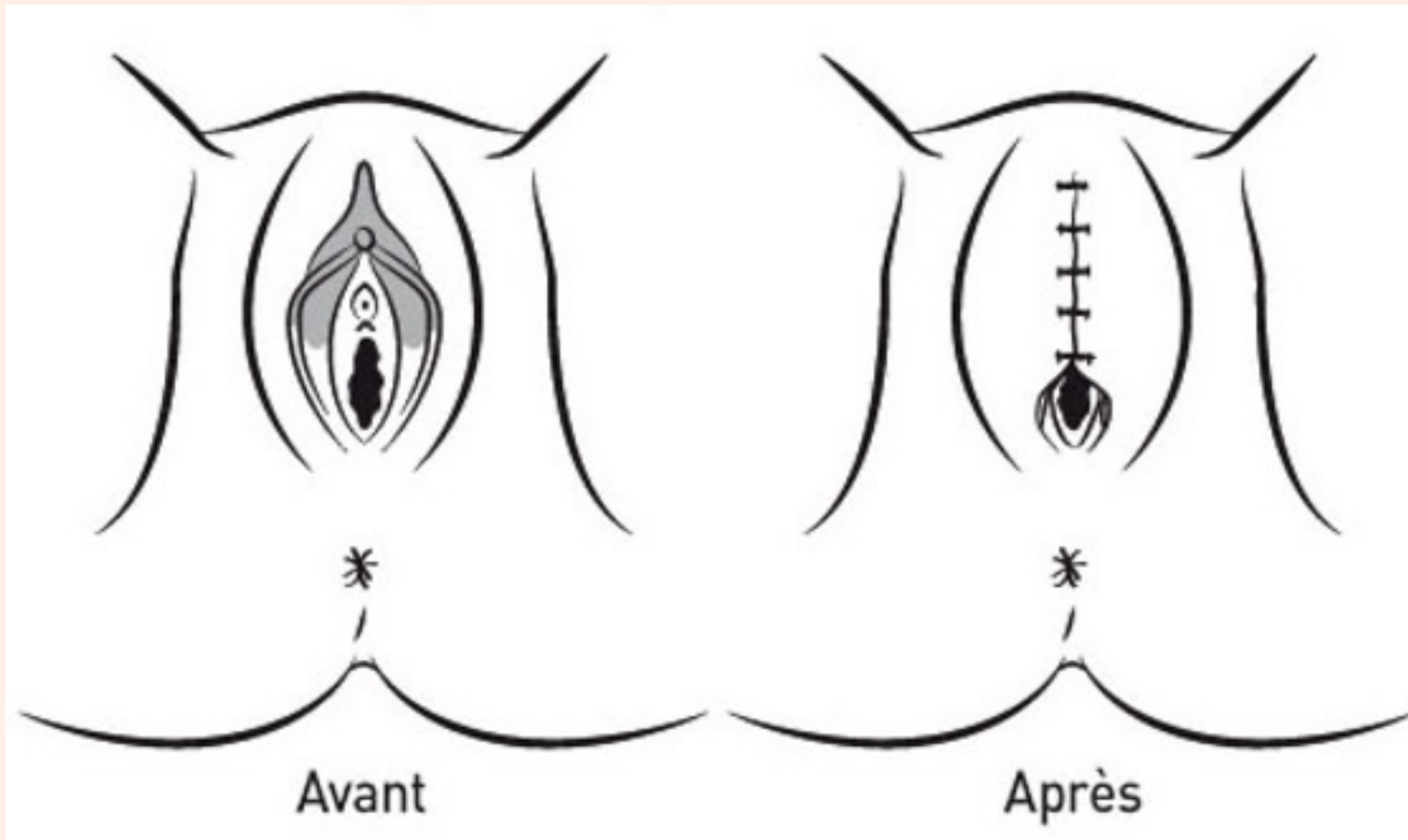
# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?

*Type 2 : L'EXCISION ou clitoridectomie; excisions du gland clitoris avec excision des petites lèvres*



# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?

*Type 3 : L'INFIBULATION ; infibulation avec fermeture quasi-complète de la vulve*



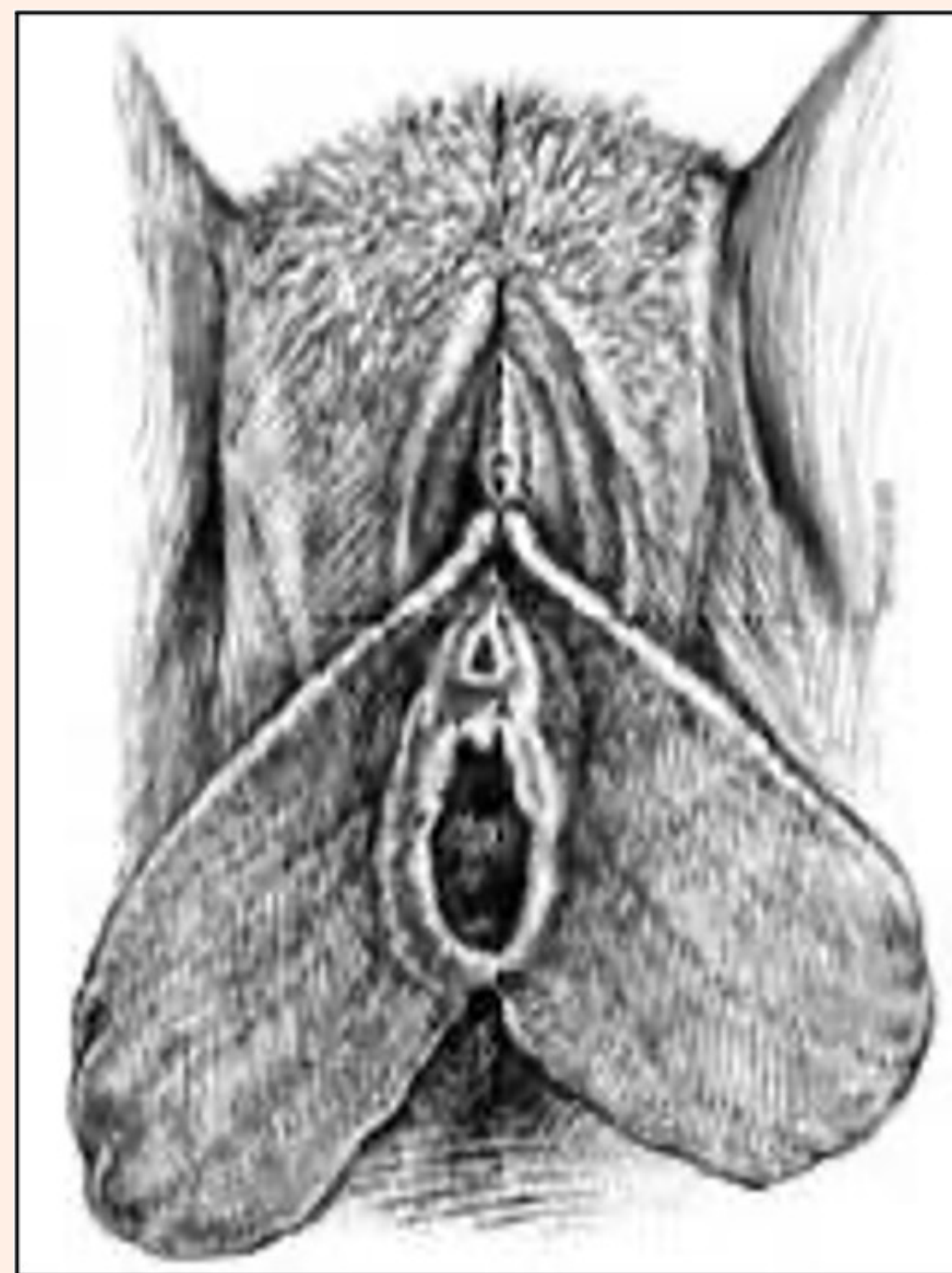


# QU'EST CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES ?

*Type 4 : autres pratiques traditionnelles considérées comme néfastes*



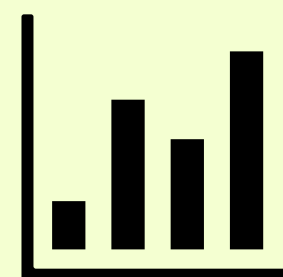
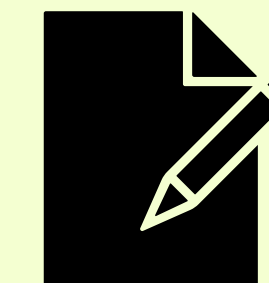
Scarification des lèvres



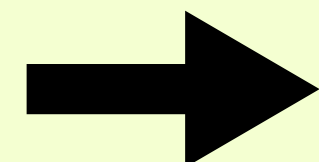
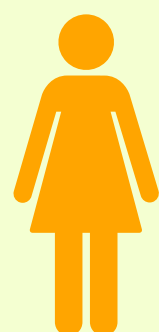
Etirement des petites lèvres



# QUI EST CONCERNÉ ?

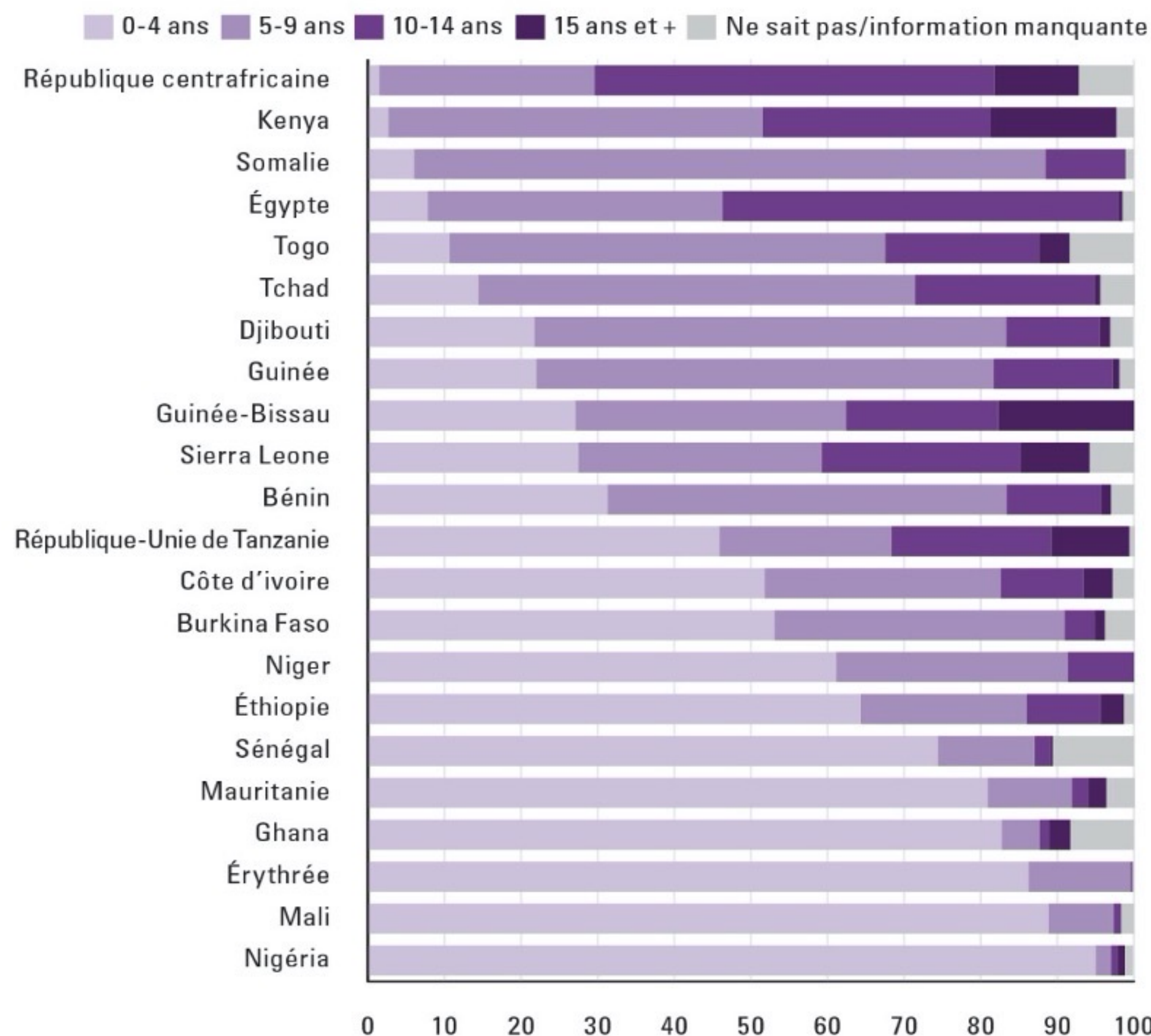


QUI ?



Très majoritairement  
**des jeunes filles,**  
**mais on retrouve**  
**aussi des**  
**adolescentes et des**  
**femmes adultes.**

L'âge auquel sont  
pratiquées les  
mutilations sexuelles  
**varie** en fonction des  
régions et donc des  
communautés :  
**avant 5 ans, de 6 à 15**  
**ans, 15 ans et plus**  
juste avant d'être  
mariées et, parfois,  
**plus tard,** avant le  
mariage ou au cours  
de la grossesse.

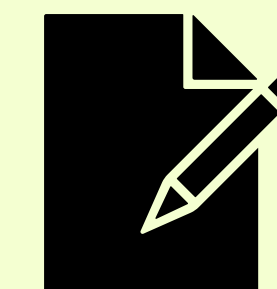


Répartition (en %) de filles qui  
ont subi des MSF,  
selon leur âge au moment  
des faits

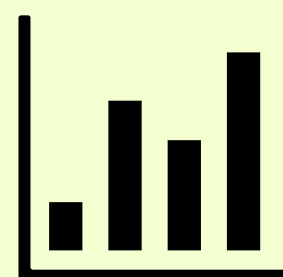
Dans la **moitié des**  
**pays** disposant de  
données, la  
majorité des filles  
sont excisées **avant**  
**l'âge de 5 ans**



# QUI EST CONCERNÉ ?



## OÙ ?



Cette pratique persiste dans nombre de cultures et de pays. Surtout en :

- Afrique de l'ouest
- Afrique de l'Est
- Moyen-Orient
- Asie

Mais aussi en :

- Europe
- Amérique du Nord
- Australie

## A QUELLE FRÉQUENCE ?

En **2020**, dans le **monde**, il y avait **+ de 200 millions** de femmes **mutilées** sexuellement.

En **2020**, en **France**, il y avait entre **125 000. 12 à 21%** encore **menacées** de mutilation.

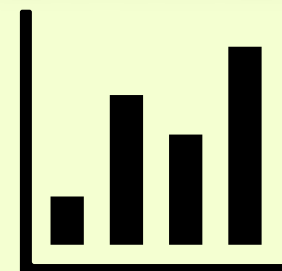
**Chaque année** dans le **monde** **4 millions** de fillettes et/ou adolescentes **encourent le même risque**.

Les mutilations sexuelles féminines sont pratiquées sur TOUS les continents (sauf l'Antartique), dans...

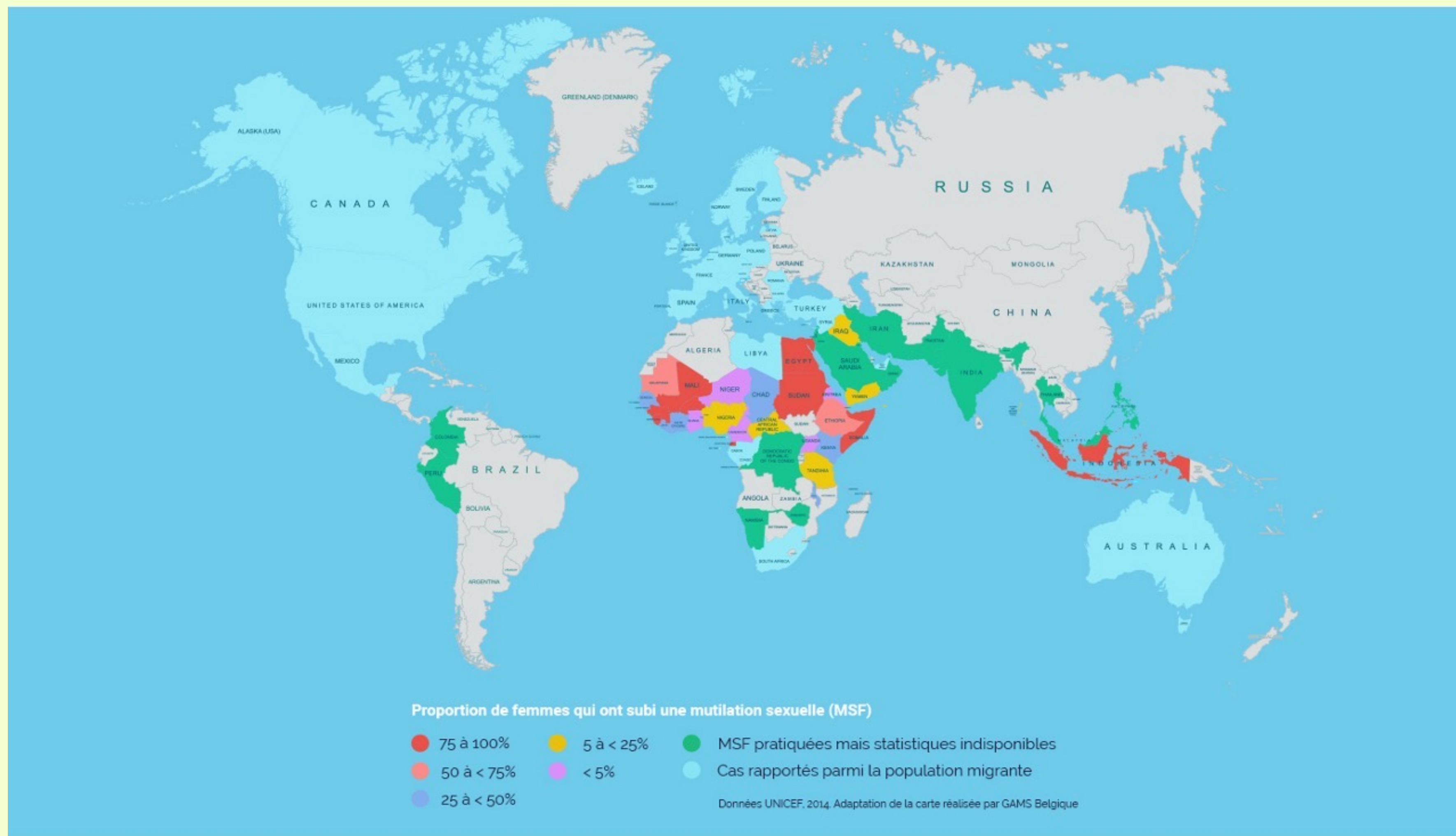
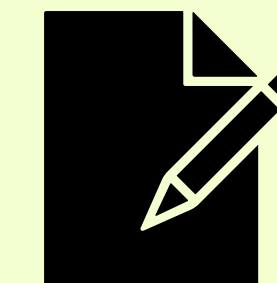
## 92 PAYS

Attention : il existe d'importantes lacunes dans les données concernant la prévalence et la pratique des MSF dans le monde. En effet, **il existe seulement 32 pays où des données représentatives sur les MSF au niveau national sont disponibles**. Concernant les 60 autres pays, la pratique des MSF a été documentée par des estimations indirectes, des études à petite échelle ou des preuves anecdotiques et rapports des médias.

Ainsi, la fréquence de MSF dans le monde est largement sous-estimée et le nombre d'excisées dépasse largement les 200 millions.



# QUI EST CONCERNÉ ?

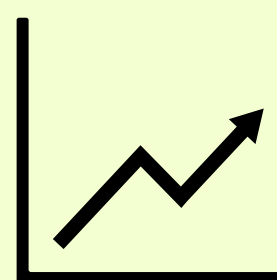




# QUI EST CONCERNÉ ?



## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MSF EN ASIE

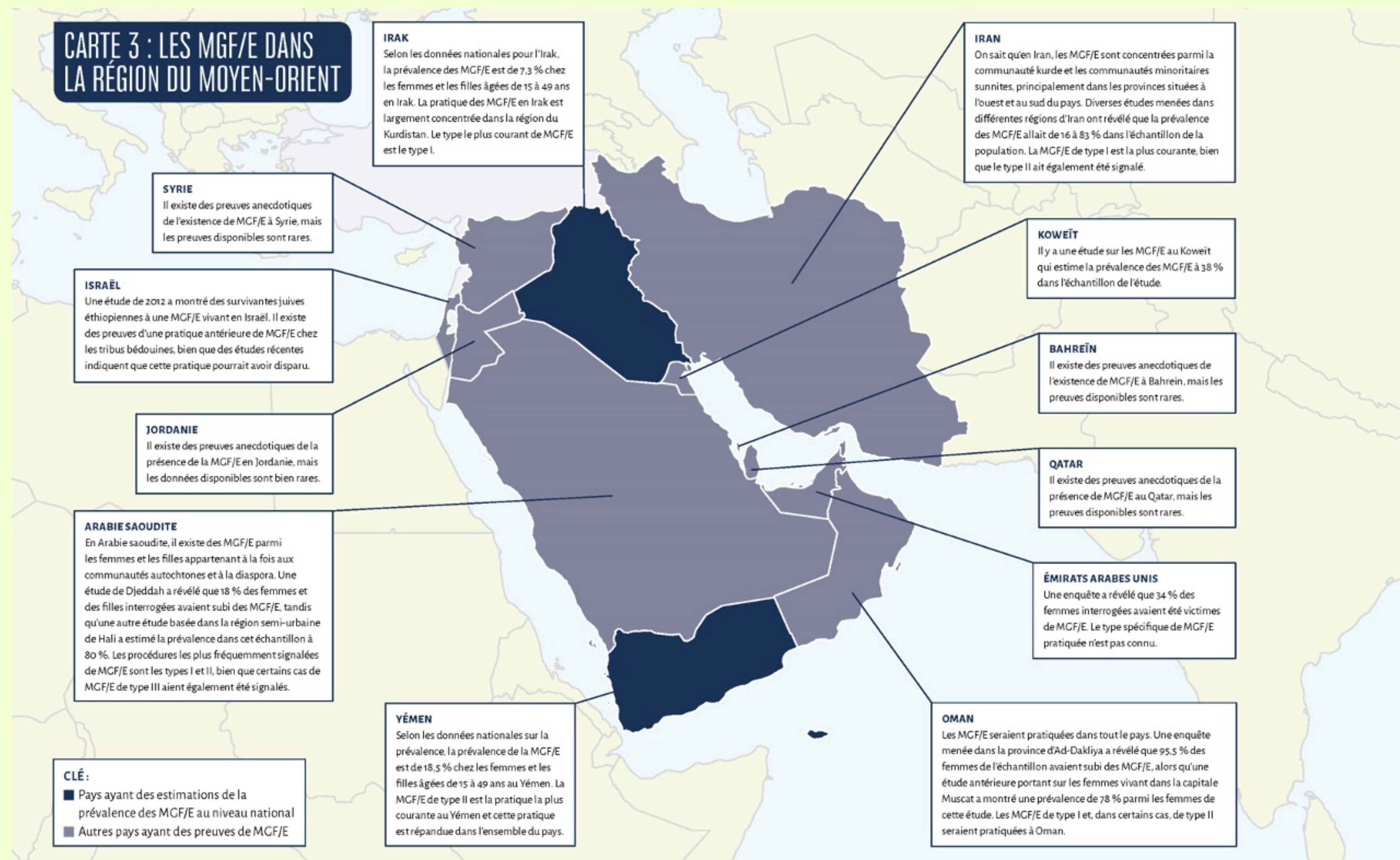
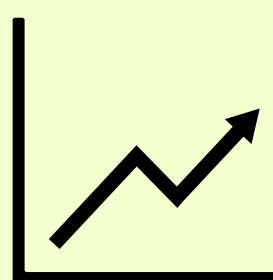




# QUI EST CONCERNÉ ?



## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MSF AU MOYEN-ORIENT

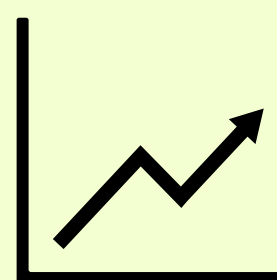




# QUI EST CONCERNÉ ?



## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MSF AUX AMÉRIQUES

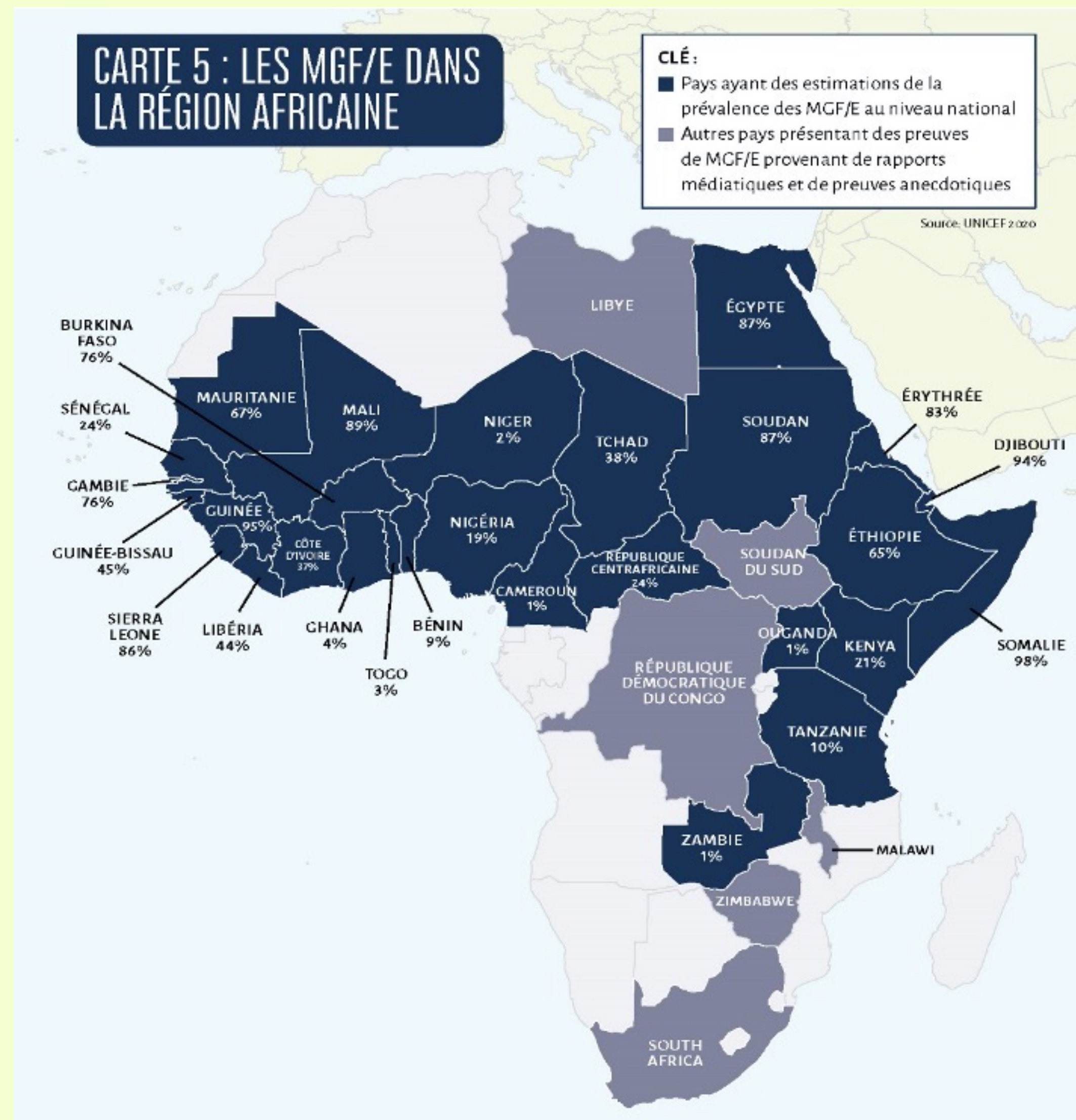
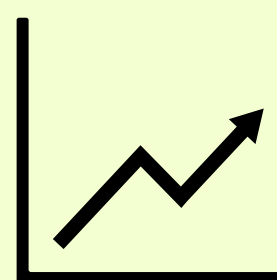




# QUI EST CONCERNÉ ?



## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MSF EN AFRIQUE

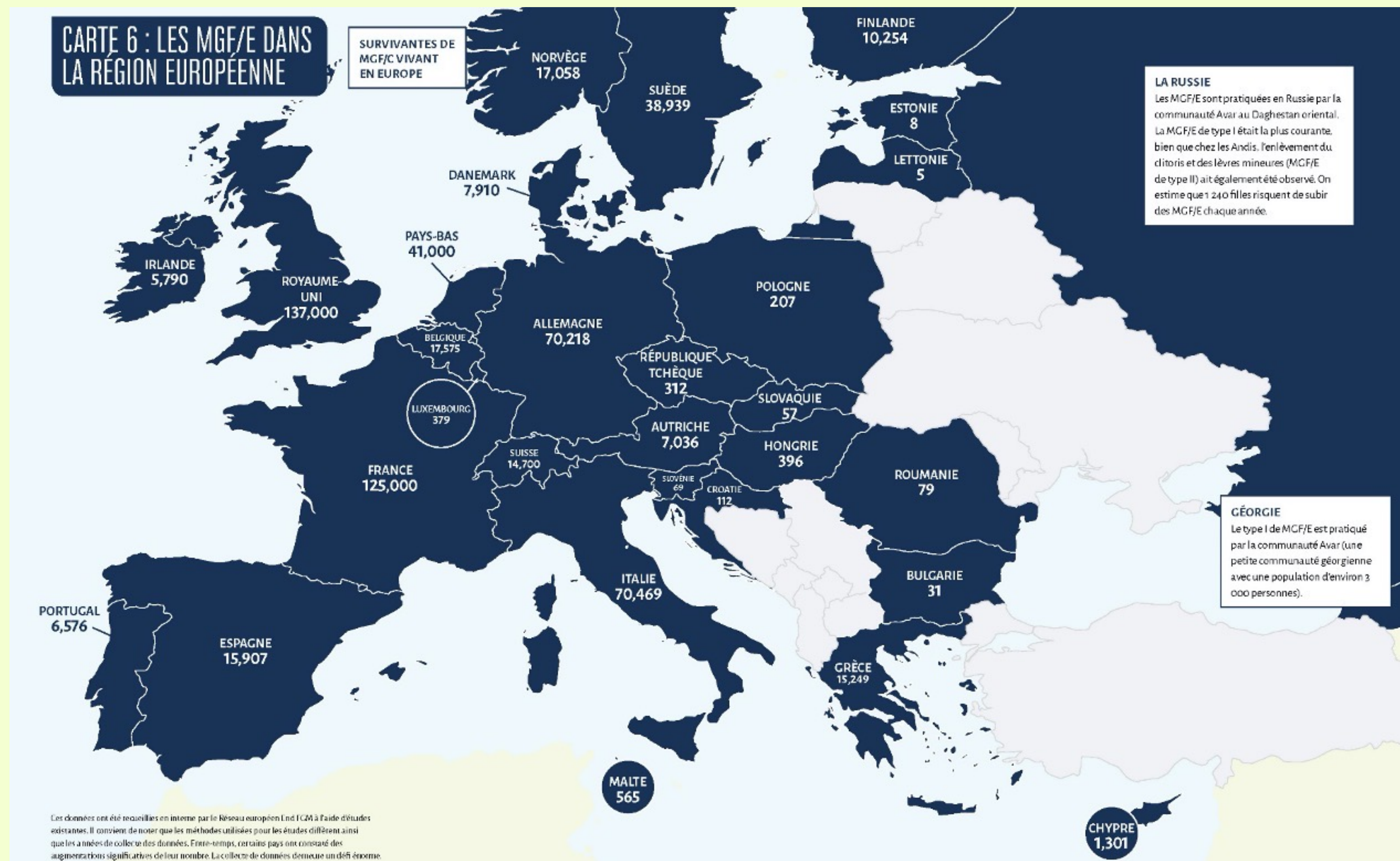
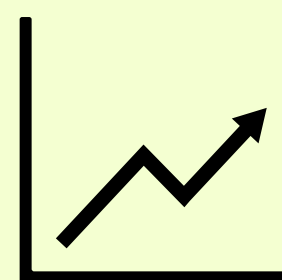




# QUI EST CONCERNÉ ?

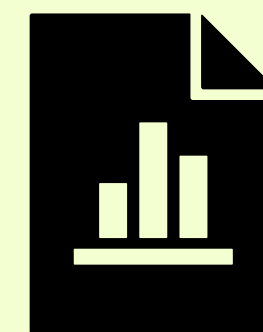


## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MSF EN EUROPE





# QUI EST CONCERNÉ ?

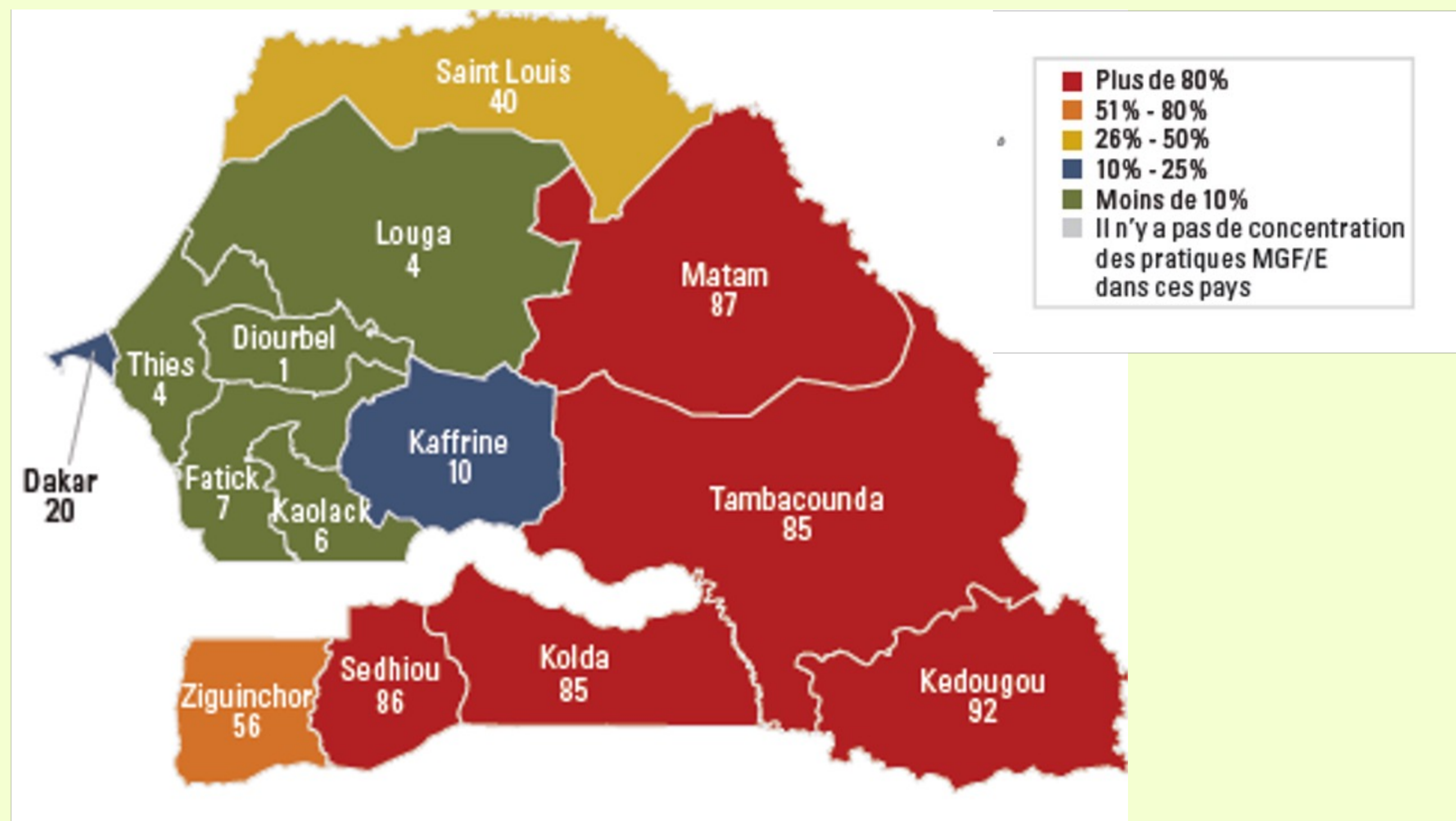


La nationalité ou l'origine géographique ne sont pas les meilleurs indicateurs de la pratique des MSF. En effet, celui de l'ethnie est beaucoup plus probant : exemple du Sénégal.

On remarque que les écarts de prévalence des MSF sont considérables au sein des régions du Sénégal

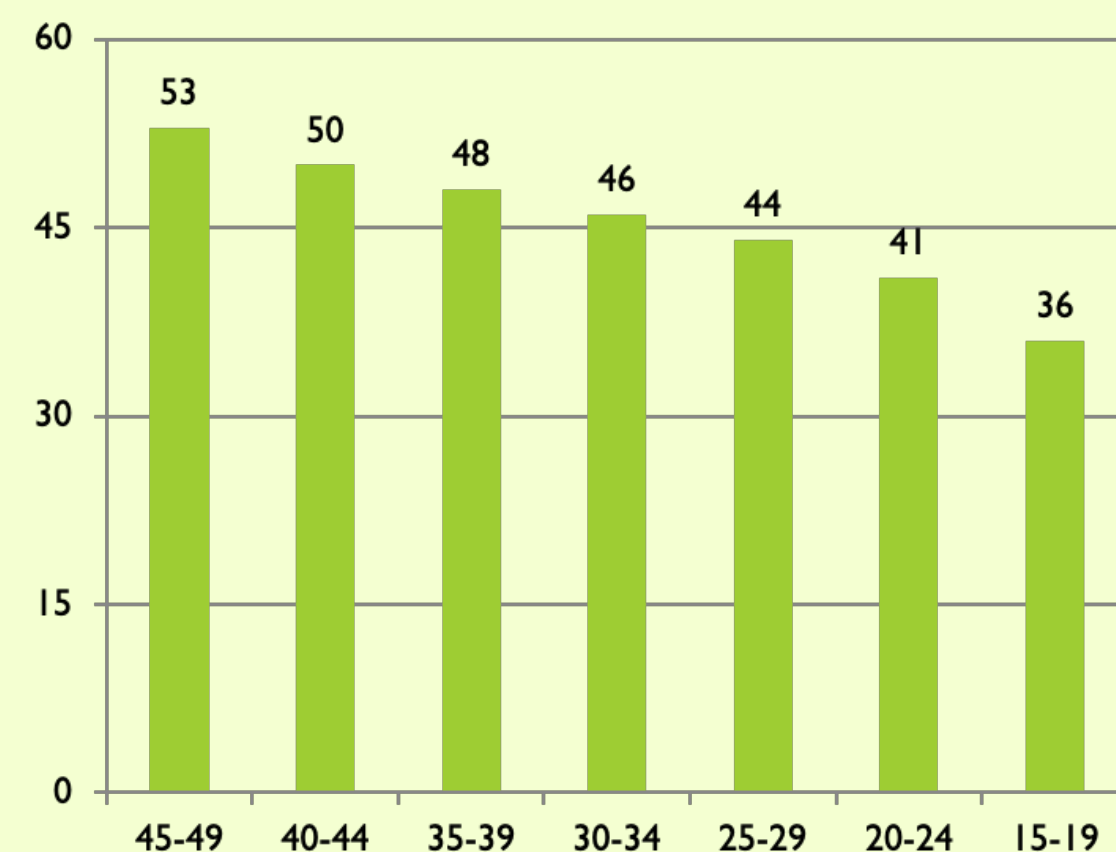


Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des MSF au Sénégal, par région

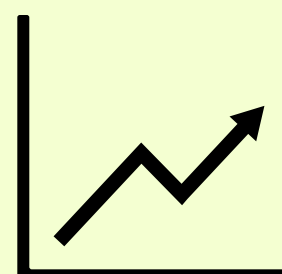




# QUI EST CONCERNÉ ?



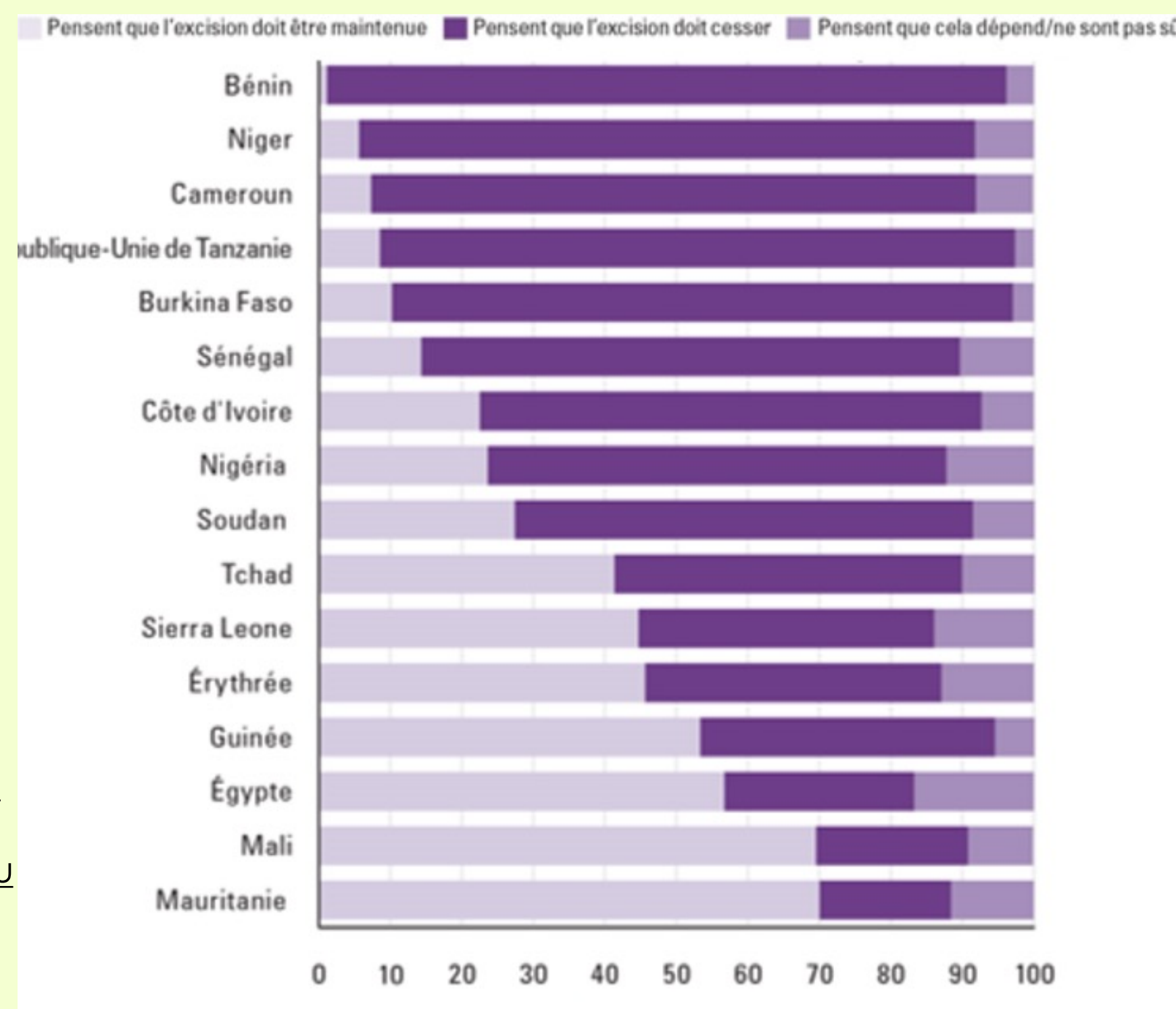
Pourcentage de filles et de femmes  
âgées de 15 à 49 ans ayant subi des  
MGF/E, par groupe d'âge Source :  
*UNICEF*



Répartition (en %) de garçons et  
d'hommes âgés de 15 à 49  
ans [voir 59 ans] qui ont entendu  
parler des MGF/E, par attitudes  
concernant la poursuite ou non  
de cette pratique

D'une manière générale, les MSF sont **de moins en moins courantes**.

La **lutte contre les mutilations sexuelles féminines** profite d'un **nouvel élan**. Les taux de  
prévalence chez les filles âgées de 15 à 19 ans ont baissé au cours des 30 dernières années.



Les données indiquent  
également une **large  
désapprobation de  
cette pratique**. La  
majorité des personnes  
dans les pays où  
existent les MSF pense  
qu'elles devraient être  
éliminées. La majorité  
des **hommes** pense que  
cette pratique doit  
cesser.

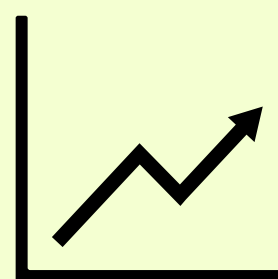


# QUI EST CONCERNÉ ?



Néanmoins, bien que la fréquence des MSF ait tendance à baisser :

- On ne note pas de progression dans TOUS les pays concernés par les MSF
- Le rythme général de progression n'est pas suffisant par rapport à la croissance de la population... Si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, au moins **68 millions** de filles de plus dans le monde seront touchées par les mutilations sexuelles féminines d'ici 2030, avec une **augmentation de 4,1 à 4,6 millions de filles excisées chaque année d'ici 2030**.
- A cause de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences, les estimations concernant les mutilations sexuelles féminines ne cessent de s'aggraver. En effet, la suspension des campagnes de prévention comme la déscolarisation des fillettes lors du confinement (et post-confinement, pour des raisons économiques) accélèrent les pratiques néfastes telles que l'excision et les mariages forcés / précoces.





# COMMENT ?



## Réalisation :

- Excision et incision à l'aide d'un couteau, rasoir ou de ciseaux, parfois de substances corrosives

- Sutures avec des épines

## Soin :

- Solutions à base de plantes utilisées pour la cicatrisation

- Les jambes des fillettes sont parfois attachés jusqu'à 15 jours après la mutilation



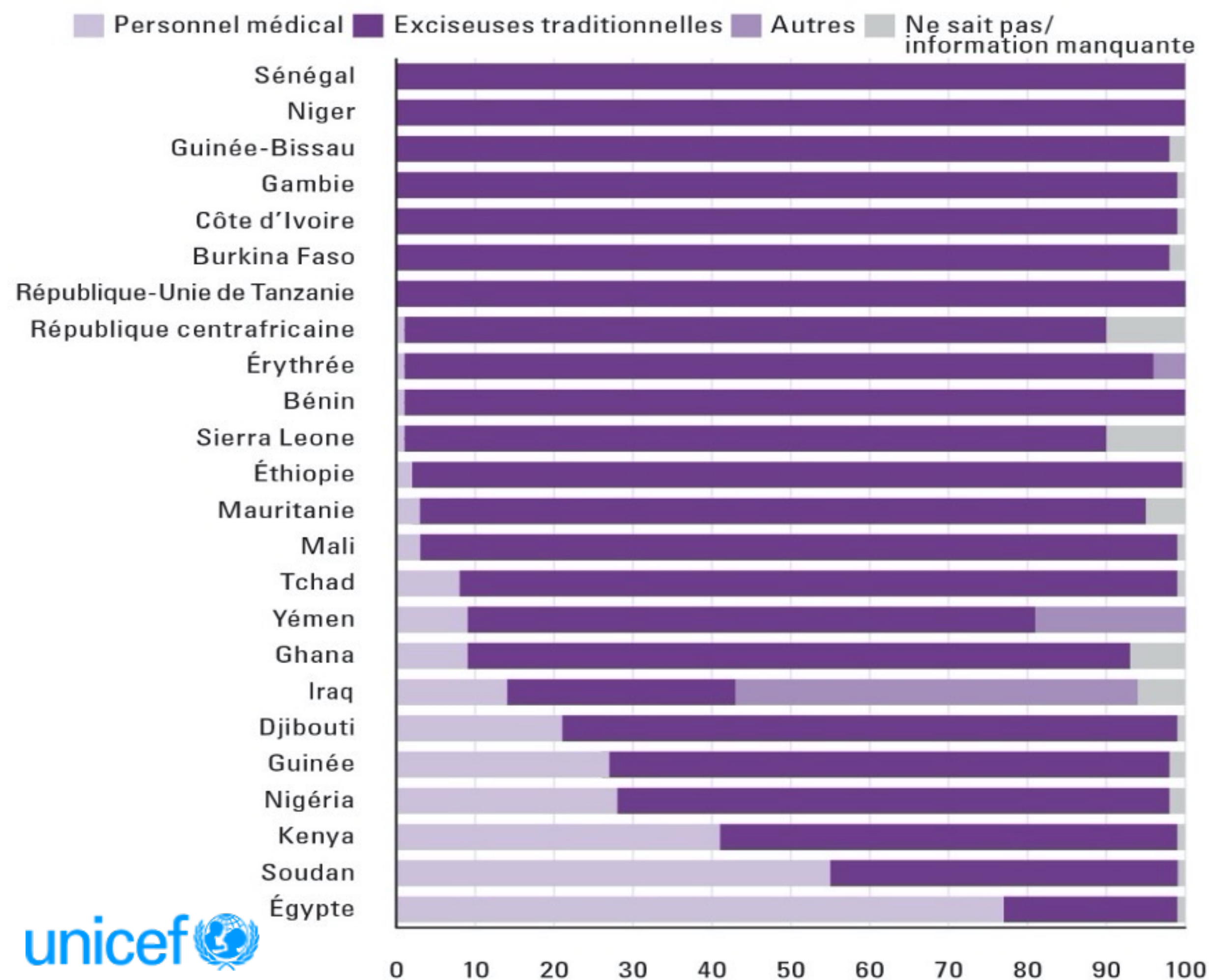
La médicalisation existe mais évidemment est interdite dans un grand nombre de pays.

Les MSF sont pratiquées par des **exciseuses** ou par des **professionnels du secteur de la santé**.

La mutilation est réalisée **sans la moindre anesthésie** et **sans mesure d'hygiène** avec un **couteau**, une **lame de rasoir**, puis un **pansement à base de plantes et de cendres** est mis sur la plaie. **Les jambes de la fillette sont souvent attachées** pendant une dizaine de jours pour diminuer le risque de réouverture de la plaie.



# COMMENT ?



Répartition (en %) de filles qui ont subi des MSF, en fonction du type de personne/praticien qui a accompli la procédure

1/4 des survivantes des MSF (52 millions) ont été excisées par un personnel de santé

Ce sont les généralement **exciseuses traditionnelles** qui se chargent le plus souvent des MSF.

MAIS on assiste actuellement à une augmentation de la médicalisation des MSF

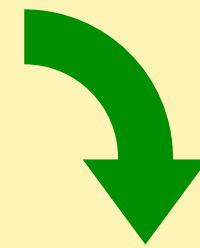


# LES CONSÉQUENCES ET LES RISQUES

Les mutilations sexuelles féminines ont généralement des **conséquences très graves** qui peuvent **marquer et traumatiser pour la vie entière**. Elles peuvent entraîner :

- Des complications immédiates
- Des complications à long terme
- Des complications psychologiques
- Des complications sur la sexualité

## Les conséquences immédiates



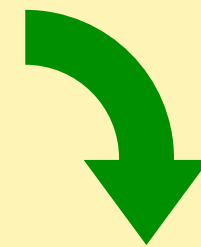
- **La mort par hémorragie** : En France, 4 fillettes sont officiellement mortes d'une hémorragie causée par l'excision.
- **La mort par crise cardiaque ou malaise cardiaque** : le clitoris est la zone du corps humain la plus innervée, « couper » dans cette zone cause donc une douleur intolérable, et encore plus pour les nourrissons, car jusqu'à l'âge d'un, ils ne produisent pas d'endorphine lorsqu'ils souffrent





# LES CONSÉQUENCES ET LES RISQUES

## Les conséquences à moyen terme



- **La mort du fait d'infections diverses et variées, septicémie ou tétanos** (du fait des instruments utilisés), des **infections graves des reins** pouvant conduire à la mort, ou encore de la **quasi-impossibilité d'uriner** dans le cas de l'infibulation
- **Une possible infection par le virus du sida et des hépatites** (B et C). Certaines fillettes sont excisées en groupes, les unes à la suite des autres. Ainsi, il y a un risque de transmission à la suivante, par la lame utilisée



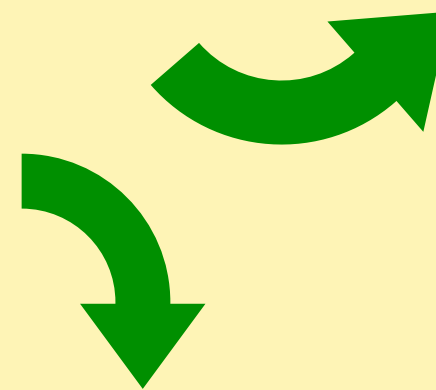


# LES CONSÉQUENCES ET LES RISQUES



- **Une vie sexuelle rendue difficile** : le manque ou l'absence de lubrification rendant la pénétration difficile et/ou douloureuse, douleur causée par la zone cicatricielle... Les femmes infibulées devront passer par un traumatisme supplémentaire, car ayant le sexe presque totalement clos, il est nécessaire de les « ouvrir » pour permettre la pénétration. Cette ouverture est faite avant la nuit de nocce, soit par le mari, avec son pénis, soit par une matrone. De cette épreuve découlent les mêmes risques cités précédemment (hémorragies, infections, etc...)

## Les conséquences à long terme



- **Complications psychologiques** : dépression, angoisse, frigidité, sentiment d'être différente

- **Des infections urinaires** très fréquentes et régulières, des difficultés à uriner normalement

- **Des infections génitales** régulières qui pour certaines, si elles ne sont pas traitées, peuvent conduire à la **stérilité**

- **Des règles douloureuses**, et plus particulièrement dans le cas de l'infibulation, car le minuscule orifice rend l'écoulement du sang menstruel très difficile, avec une stagnation de celui-ci dans la « poche » formée par la cicatrice





# LES CONSÉQUENCES ET LES RISQUES

Les conséquences à long terme



- Un accouchement rendu difficile et souvent dangereux pour la vie de la mère et celle de son enfant :

- Développement fréquent de cicatrices chéloïdes
- Risques de souffrances fœtales et de mort prématurée du nourrisson
- Cicatrices rendant l'expulsion de l'enfant difficile
- Déchirures multiples et importantes de la vulve et du périnée, avec risque d'hémorragie
- Les femmes infibulées traversent une épreuve de plus : elles doivent être rouvertes entièrement pour permettre le passage du bébé
- La plupart sont recousues aux « dimensions du mari »



# LES CONSÉQUENCES ET LES RISQUES

Bien que certaines conséquences médicales des MSF soient directement liées aux conditions dans lesquelles on les pratique, **il ne faut pas verser dans un discours tendant à une médicalisation des MSF**, sous prétexte que cela éviterait de nombreuses infections et autres complications médicales.

Notre discours est clair, **personne ne doit mutiler le sexe des femmes, que ce soit à l'hôpital, dans la brousse, ou dans une salle de bains.**



# LES EXPLICATIONS SOCIALES ET CULTURELLES

Pour ce qui est des mutilations sexuelles féminines :

Beaucoup de **mythes** et de **fausses croyances** ont été et sont encore racontés sur les MSF, par les populations qui les pratiquent et les gens qui les observent.

**Les arguments évoqués par la suite ne sont pas valables**, mais ils soulèvent deux éléments jouant un rôle important dans la perpétuation des MSF : l'**appartenance culturelle** et/ou **identitaire**, et la **peur de la sexualité féminine**.

En voici les **exemples les plus fréquents** :





# LES EXPLICATIONS SOCIALES ET CULTURELLES

## L'argument religieux

- Beaucoup de gens affirment que les MSF sont une prescription coranique et donc une obligation religieuse musulmane.
- Mais **aucun texte religieux ne mentionne les MSF**, et le Coran n'indiquent nulle part de « couper » les femmes.
- De plus, les MSF se rencontrent aussi dans les communautés non musulmanes, chez certains catholiques, protestants, animistes, ou encore chez les juifs Falachas d'Ethiopie.

## Les arguments hygiéniques et/ou esthétiques surrfamille »

- Certains **prétendent que les femmes mutilées sexuellement sont totalement pures** pour s'adonner à la prière. Pour eux, les replis du sexe non-excisé d'une femme empêche des ablutions correctes avant de faire la prière.
- D'autres pensent que le **clitoris non-coupé grandirait** jusqu'à atteindre des dimensions équivalentes à celle du pénis d'un homme ; que le clitoris est **sale**, qu'il **sent mauvais**, qu'il est **dangereux** lors des rapports sexuels, ou lors de l'accouchement.
  - Certaines cultures estiment que le sexe non-excisé d'une femme est **laid**, et que c'est pour rendre les femmes plus belles et désirables qu'on les excise ou on les infibule.

# LES EXPLICATIONS SOCIALES ET CULTURELLES

## L'argument du « rite de passage »

- Pour certains, les MSF sont des **rites initiatiques**, car la petite fille doit montrer son courage et sa résistance à la douleur.
- Pour certains, le clitoris est un **organe mâle** chez la femme, et le prépuce un organe femelle chez l'homme. Il faut donc mutiler pour que la petite fille accède au statut de femme et que le petit garçon accède au statut d'homme.
- Cette idée d'un rite de passage s'avère de plus en plus obsolète car on observe depuis plusieurs années que les MSF se pratiquent **sur des fillettes de plus en plus jeunes**, et souvent sur des nourrissons.

## L'argument identitaire et celui de la perpétuation de la tradition

- Pour beaucoup, les MSF sont un **marquage corporel faisant appartenir les femmes à la communauté**. « Nos **ancêtres** le faisaient, nous devons continuer à le faire... ».
- Selon les mères, la fille **ne trouvera d'époux** plus tard si elle n'est pas excisée. Autrement dit, pour ces femmes, l'excision de leur fille est un sacrifice nécessaire pour qu'elle puisse épouser un homme de sa communauté.



# LES EXPLICATIONS SOCIALES ET CULTURELLES

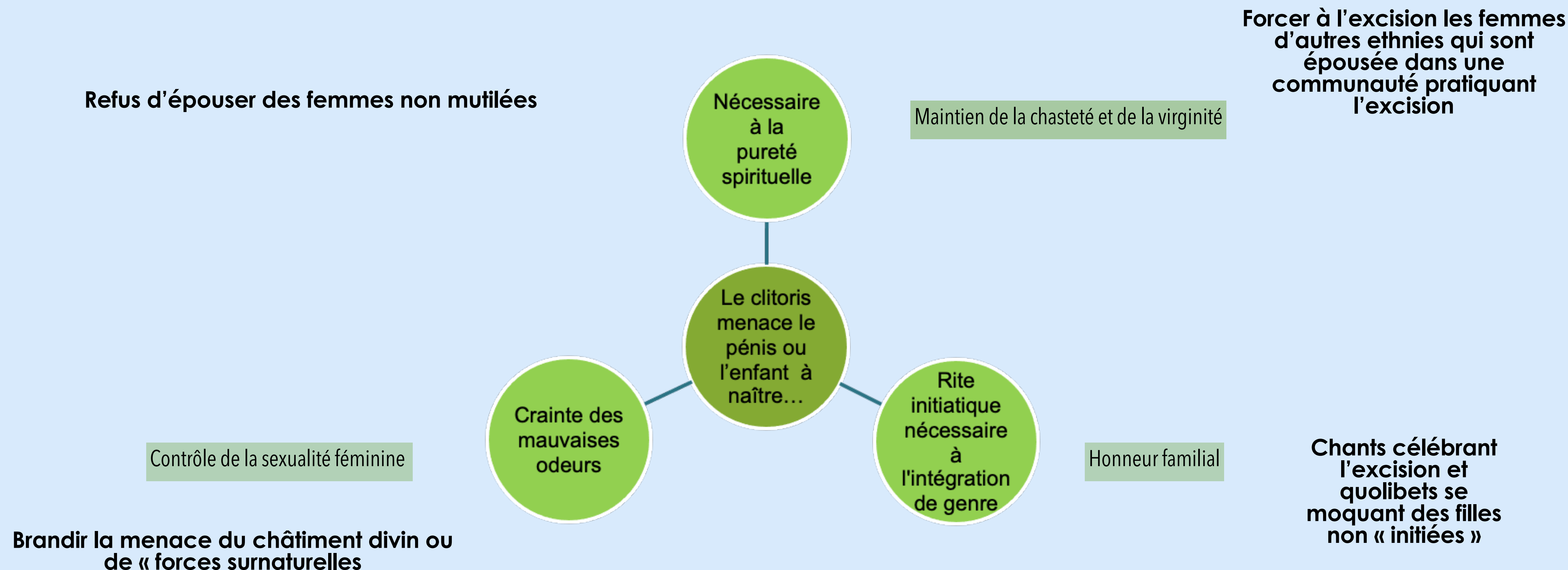
## L'argument sexuel

- Le clitoris est une zone érogène primaire et il n'a pas d'autres fonctions que celle de procurer aux femmes excitation et plaisir sexuel. A ce titre, il représente un danger pour la société où de telles sensations sont interdites aux femmes.
- Nombreux affirment qu'**une femme non-excisée ne sait pas « se tenir »** : ils craignent qu'elle ne soit pas vierge jusqu'au mariage, trompe son mari ... En résumé, une femme non « coupée » aurait un appétit sexuel trop débordant.
- Les MSF seraient donc **un moyen de « calmer » les femmes**, et un véritable **outil de contrôle social de la sexualité féminine**.

Les arguments évoqués ne sont **pas valables**, mais ils soulèvent deux éléments jouant un rôle important dans la perpétuation des MSF : **l'appartenance culturelle et/ou identitaire, et le contrôle de la sexualité féminine**.

# LES EXPLICATIONS SOCIALES ET CULTURELLES

Si l'excision continue aujourd'hui, c'est principalement lié à une mécanique d'exécution communautaire





# QUE DIT LE DROIT

Les MSF constituent **une atteinte aux droits fondamentaux de la personne**, notamment l'intégrité physique et psychologique, la santé.

## DANS LE MONDE



Les institutions internationales condamnent fortement la pratique des mutilations sexuelles féminines

1948 : L'article 5 de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** stipule que « **nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** ».

1948 : **Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes**

1986 : **Charte Africaines des droits de l'homme et des peuples** (50 états), garantie et protège l'intégrité physique et morale

1990 : **Convention relative aux droits de l'enfant** (192 pays), prône l'abolition des pratique traditionnelles néfastes pour le enfants

2003 : **Protocole à la charte africaines des droits de l'homme et des peuples**, interdit toutes formes de MSF

# QUE DIT LE DROIT

Dénoncées dans la plupart des pays d'origine et par les conventions internationales, les MSF sont considérées comme des crimes ou des délits et doivent disparaître.

## DANS LE MONDE



- Une MSF est accompagnée par des souffrances physiques et psychiques correspondant à la qualification de « **torture** » de **la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales**
- Comme l'a établi **la Convention d'Istanbul**, **aucun acte de violence à l'encontre d'une femme ne peut être justifié par « la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu 'honneur' ».**



# QUE DIT LE DROIT

Les MSF sont des **actes illégaux interdits et gravement punis par la loi**. Il s'agit aux yeux de la loi d'une mutilation volontaire, qui est un **crime** relevant de la Cour d'Assises.

## EN FRANCE



Les **peines** prévues pour l'auteur d'une mutilation et les responsables de l'enfant mutilé sont définies par le code pénal :

- **Article 229-9 du code pénal** : Violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente : **10 ans d'emprisonnement, 150.000€ d'amende.**
- **Article 222-10 du code pénal** : Mutilation commise sur un mineur de moins de quinze ans par un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou toute autre personne ayant autorité sur le mineur : **20 ans de réclusion criminelle.**
- **Article 222-8 du code pénal** : Mutilation ayant « entraîné la mort sans intention de la donner » d'un mineur de moins de quinze ans : **30 ans de réclusion criminelle.**
- **Article 223-6 du code pénal** : 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende en cas de refus d'assistance à personne en danger
- **Article 222-7 du code pénal** : « les violences ayant entrainer la mort sans intention de la donner sont punies de 15 ans de réclusion criminelle »

# QUE DIT LE DROIT

En France, **la loi protège tous les enfants vivant sur son territoire**, quelle que soit leur nationalité ou origine. La loi française s'applique aussi lorsque la mutilation est commise **à l'étranger**.

## EN FRANCE



- **Loi du 4 Avril 2006** : la Protection de l'enfance s'applique quelle que soit le pays où la mutilation a été pratiquée et sans **conditions de nationalité française** ; l'auteur pourra être poursuivie en France si la victime est de nationalité française ou si elle réside habituellement en France. De plus, il y a **possibilité de porter plainte 20 ans après la majorité** (38 ans)
- **Loi 5 août 2013** : le fait d'inciter une mineure (ou une adulte) à subir une mutilation sexuelle féminine **est puni de 5 ans et jusqu'à 75 000 € d'amende**



# QUE DIT LE DROIT

En France, **la loi protège tous les enfants vivant sur son territoire**, quelle que soit leur nationalité ou origine. La loi française s'applique aussi lorsque la mutilation est commise **à l'étranger**.

**EN FRANCE**



**La décision de pratiquer une excision ne fait pas partie des prérogatives d'autorité parentale.** Ainsi, **le juge peut être saisi**, et peut prescrire toutes mesures propres à empêcher ou faire cesser une atteinte illicite au corps humain.  
Deux types de juge peuvent être saisis :

- **Le juge des enfants** : L'initiative de cette requête peut appartenir aux père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, à la personne ou au service à qui l'enfant a été confié ou au tuteur, à la mineure elle-même ou au ministère public. Ce texte s'applique à tous les enfants vivant sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité.
- **Le juge des affaires familiales** : Celui-ci peut priver un parent de son droit de visite pour le soustraire à son autorité et préserver l'équilibre de l'enfant. Le juge peut retirer totalement l'autorité parentale si les parents, par des mauvais traitements, défaut de soin ou par manque de direction, compromettent la santé, la sécurité ou la moralité de leur enfant. Si l'excision a été pratiquée par un parent ou sur sa demande à l'insu de l'autre parent, ce dernier peut faire une action en responsabilité civile. Les majeures peuvent aussi saisir le juge aux affaires familiales en cas de danger. Les mesures sont prises pour une durée maximale de 6 mois à compter de la notification de l'ordonnance de protection. Elles peuvent être prolongées

# CE QUE PEUVENT APPORTER LES INSTITUTIONS FRANÇAISES ET LES PROFESSIONNELS

Les **professionnels de santé** jouent un **rôle primordial** dans l'**accompagnement des femmes victimes** de MSF. Selon l'article 226-14 du Code pénal, les médecins doivent **signaler à la justice** les mineures victimes ou menacées de mutilation sexuelle sans que leur soit opposé le respect du secret médical. D'après l'article 43 du Code de déontologie, le signalement est un **devoir déontologique**.

Tout citoyen, tout professionnel qui a connaissance d'un tel risque ont **l'obligation d'intervenir et de signaler aux autorités** pour empêcher la réalisation d'une mutilation sexuelle féminine. L'abstention constitue une infraction pour **non-assistance à personne en danger** prévue et punie par l'article 223-6 du code pénal et qui prévoit une peine de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.



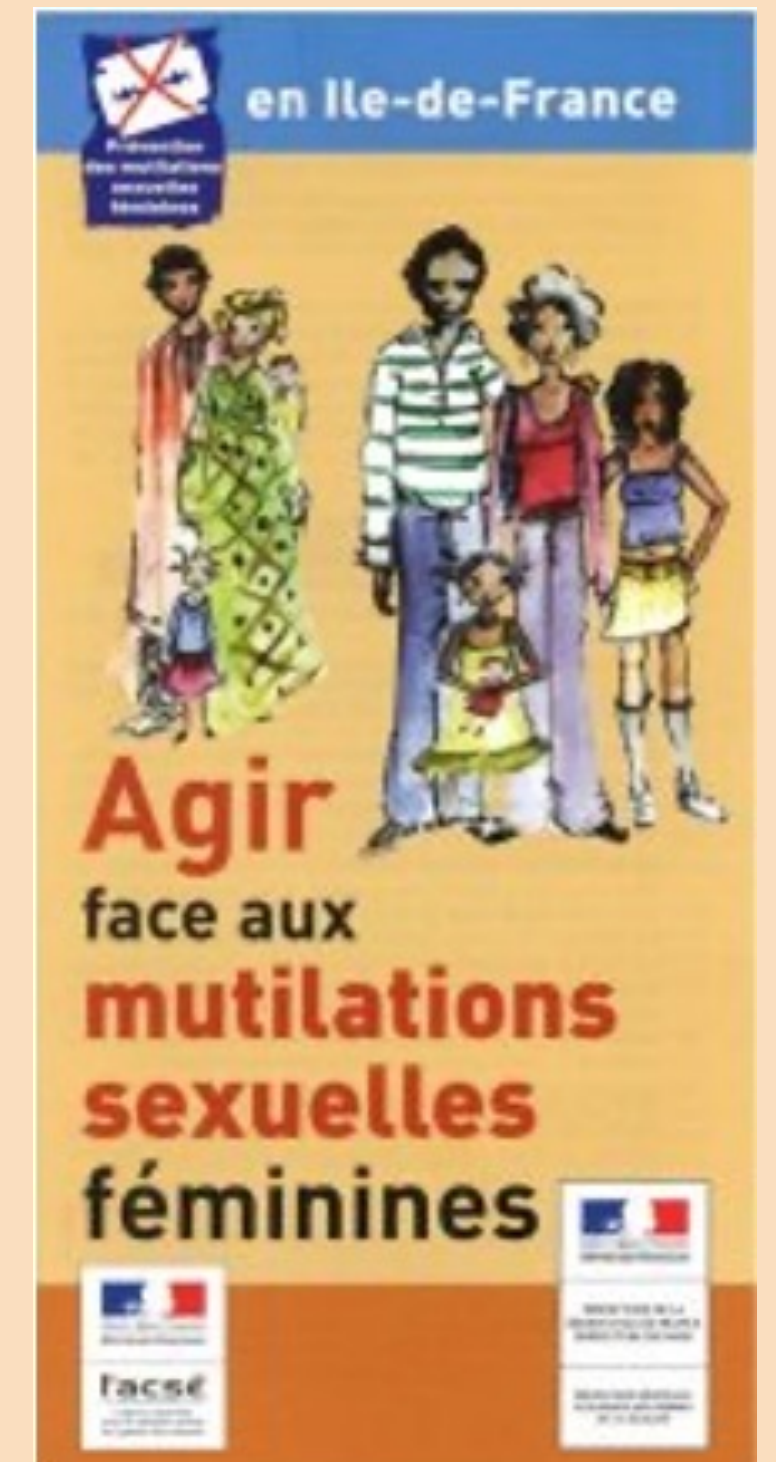


# LA PRÉVENTION DES MSF



Il faut appeler en cas de **menace d'excision des fillettes ou adolescentes** soit :

- Le **procureur de la République** au Tribunal de grande instance du lieu de résidence,
- Les **services sociaux et médico-sociaux**, notamment le **Service départemental de protection maternelle et infantile** et le **Service départemental de l'aide sociale à l'enfance**.
- Le **3919** : Violences Femmes Info (pour les majeures) , service d'accueil téléphonique anonyme et gratuit pour les majeures
- Le **119** : Allo Enfance en Danger pour les mineurs
- En cas d'urgence, le **17** ou le **112: police-gendarmerie**
- Les associations comme **le GAMS**



# LA RÉPARATION DES MSF

- 
- Il existe désormais **plusieurs structures hospitalières** pratiquant le **reconstruction clitoridienne**.

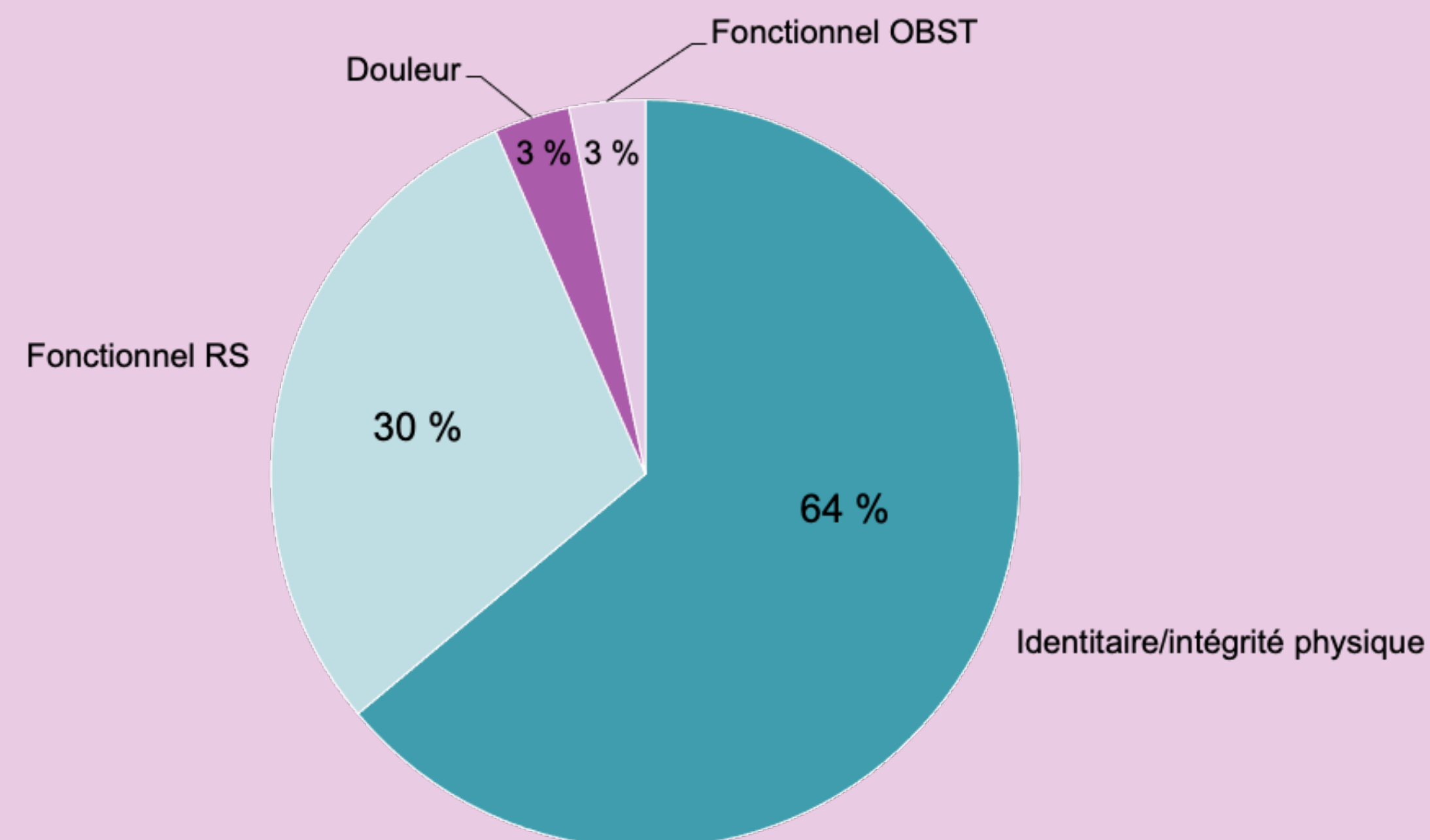
L'opération de reconstruction est **prise en charge par la**  
• **Sécurité Sociale** à hauteur du tiers payant, les **mutuelles** en remboursant le solde. La **Couverture Maladie Universelle** (CMU) et l'**Aide Médicale d'Etat** (AME) en couvre la totalité pour celles qui la possèdent.

→ Les femmes intéressées par la reconstruction peuvent **nous contacter** pour obtenir les coordonnées des structures et pour plus d'informations.

Certaines **partenaires** organisent aussi régulièrement des **réunions** sur ce thème dans lesquelles il est possible de partager son expérience avec d'autres femmes déjà opérées ou souhaitant l'être.

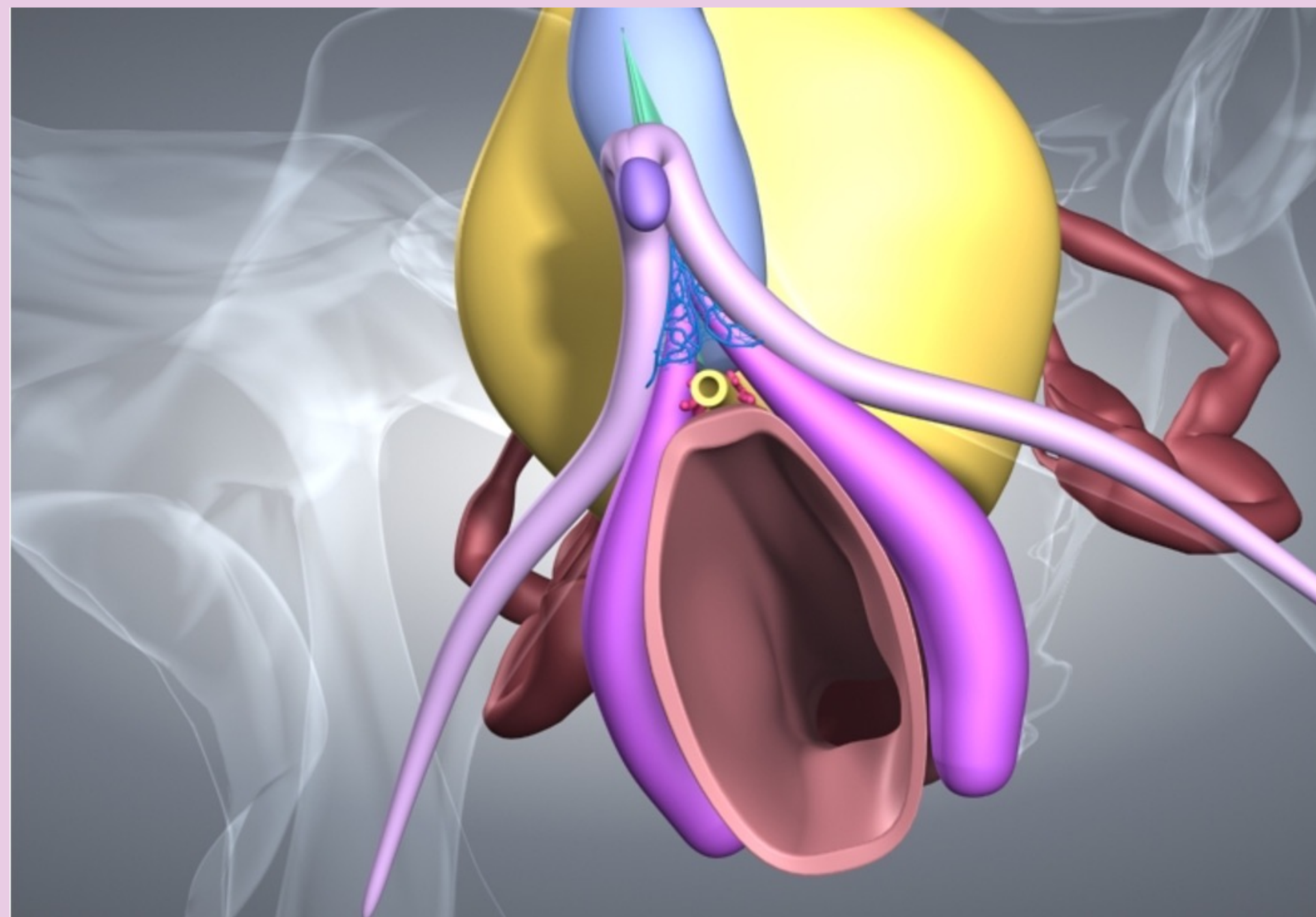
• • • • •

## Les motivations principales pour recourir à une chirurgie réparatrice



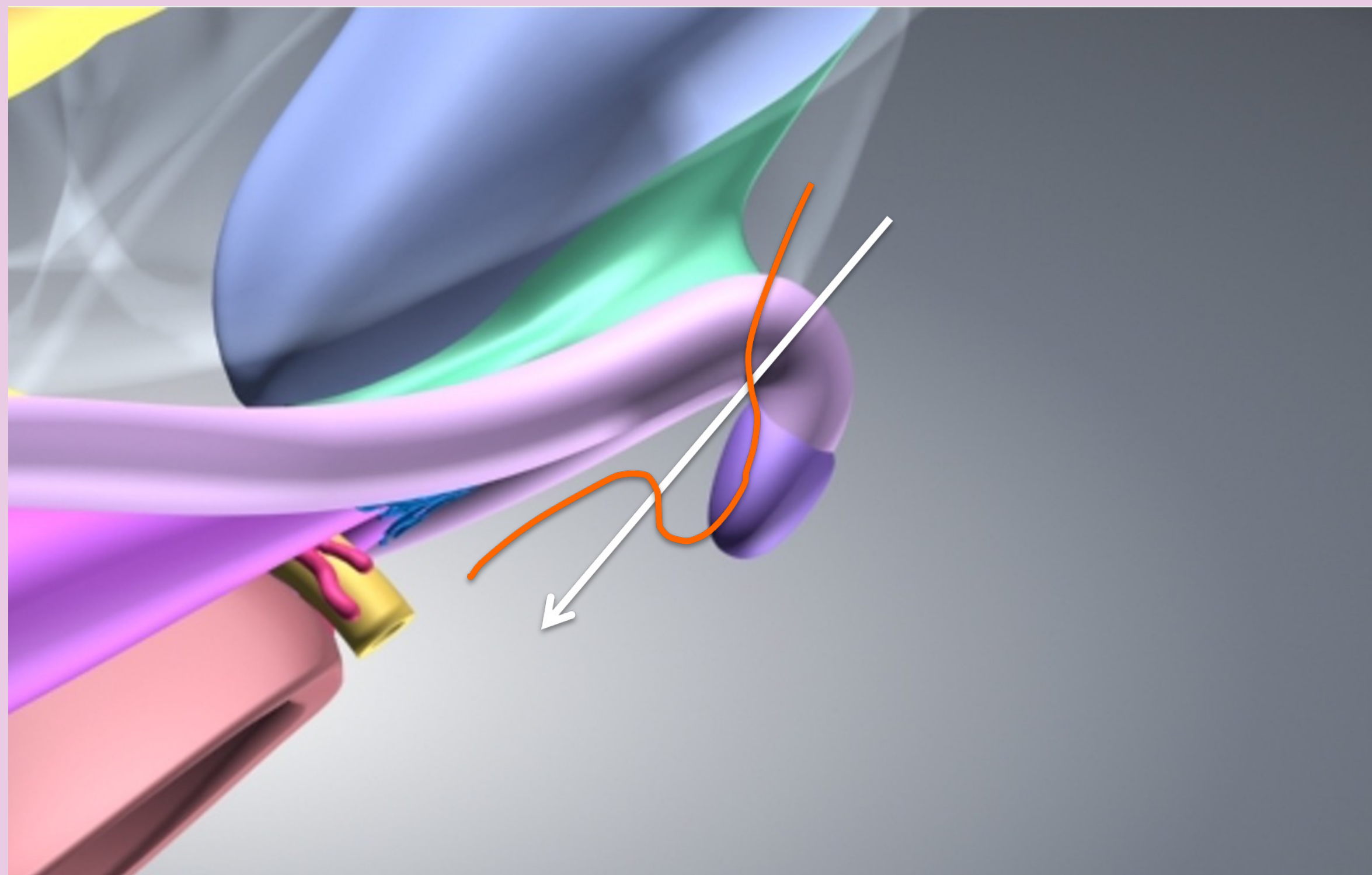


# LA RÉPARATION DES MSF



## Clitoris en 3D

Flèche blanche : l'excision  
Courbe orangée : la réparation



Remarque : un clitoris  
« réparé » ne retrouve pas sa  
forme initiale.

# LA RÉPARATION DES MSF

## Les résultats de la chirurgie « réparatrice » sur la sexualité

### Reprise des rapports sexuels : 2 mois

- Fréquence des RS augmentée: 40,9%
- Fréquence des RS identique: 39,3%
- Fréquence des RS diminuée: 19,8%

Levée d'inhibition  
67,3%

Régression de la sécheresse vaginale : 44,2% → 18,9%

Régression des dyspareunies d'intromission : 49,2 % → 8,2%

### Plaisir sexuel :

- AVANT :
- APRÈS :



# OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

Le Guide « Le praticien, face aux mutilations sexuelles féminines »

Le Kit MIPROF « *L'entretien du professionnel avec une mineure menacée ou victime de mutilations sexuelles féminines* »

Le site internet du gouvernement : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Le site internet du GAMS : <http://federationgams.org/>

Le site internet de la CAMS <http://www.cams-fgm.net/>

Le site Excision, parlons-en <http://www.excisionparlonsen.org/>

Pour les adolescentes <http://www.alerte-excision.org/>

# OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

Page d'accueil | Arrêtons les vi... x

arretonslesviolences.gouv.fr

Mettre à jour

**GOVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

17  
Appeler Police  
Secours

3919  
Appeler Violence  
femme info

Signaler une  
violence en ligne

Trouver  
une association

Savoir effacer  
mes traces

**LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES SONT  
INTERDITES ET PUNIES PAR LA LOI**

**J'AI BESOIN D'AIDE**

**JE SUIS TÉMOIN**

**JE SUIS PROFESSIONNEL**

#NERIENLAISSERPASSER

**LES DIFFÉRENTES  
FORMES DE**

"Les femmes et les filles sont souvent exposées à des formes graves de violence : violence domestique, harcèlement sexuel, viol, mariage forcé, les mutilations génitales... lesquelles constituent une violation grave des droits humains et un obstacle majeur à la réalisation de

Gestion des cookies et traceurs



# MERCI DE VOTRE ATTENTION



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET  
LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

